

Jean MARQUET. — *Un aventurier du XIX<sup>e</sup> siècle. Marie I<sup>er</sup>, roi des Sédangs, 1888-1890.* Hué, 1927, in-8°. 135 pp. et 16 pl. hors-texte. [Extrait du *Bulletin des Amis du Vieux Hué.*]

Maurice SOULIÉ. — *Marie I<sup>er</sup>, roi des Sedangs, 1888-1890.* — Paris, Marpon et C<sup>ie</sup>, 1927, in-8°. 237 pp., 15 illustrations, 1 fac-similé et 1 carte. (Collection « Les aventures extraordinaires ».)

L'intérêt suscité jadis par les aventures extraordinaires de Charles David, dit de Mayréna, devenu brusquement Marie I<sup>er</sup>, roi des Sédang, vient de se ranimer. Naguère (septembre 1926) sir Hugh Clifford, qui le rencontra à Hongkong et à l'île Tioman, lui consacrait dans *Asia* un article débordant de très britannique.

humour. Deux ouvrages parus simultanément, l'un à Paris, où quelques boulevardiers vieillissants gardent encore son souvenir, l'autre en Indochine, théâtre du plus brillant de ses exploits, en ont fait récemment une manière d'homme du jour.

Les deux volumes qui portent exactement le même titre sont de tendances opposées. Celui de M. Maurice Soulié, paru dans la collection « Les aventures extraordinaires », laisse subsister autour de notre héros ce halo de légende dont il aimait à s'entourer. Procédant à la manière même de Mayréna, son romancier juxtapose ou combine inextricablement le vrai et le faux. Il ne néglige pas de remplir quelques pages de documents authentiques et a puisé parfois à de bonnes sources (1). Nous ne nous attarderons pas, néanmoins, à ce livre, qui appartient au genre faux de la biographie romancée.

Toute autre fut la voie suivie par M. Marquet. Vivant depuis longtemps en Indochine, il avait souvent entendu conter la légende du roi des Sédang. Un jour qu'il chevauchait en pays moï sur les lieux mêmes de cette éphémère royauté, le désir lui vint de découvrir la vérité sous la légende.

De 1923 à 1925, il poursuivit son effort pour, fidèle à sa résolution première, « rechercher le plus de documents possible, tous les documents sur Mayréna ». Une ample bibliographie prouve qu'il a connu un grand nombre de livres, d'articles de revues ou de journaux, déjà consacrés à son héros et qu'il était difficile de rassembler. Il a consulté des manuscrits dispersés en Indochine, à Hanoi, Hué, Kon-tum, et Lang-son, ou même en France, et interrogé des survivants de cette époque déjà lointaine.

L'ouvrage, appuyé sur cette ample documentation, marque par rapport à ceux qui l'ont précédé un progrès considérable. L'auteur coupe impitoyablement les ailes des légendes, découvre des faits nouveaux, substitue des documents à des hypothèses.

Les conclusions sont dures : « Une à une, toutes les légendes sont tombées, faisant s'évanouir un beau conte extrême-oriental. Il reste seulement des données historiques implacables qui prouvent, hélas ! que David Mayréna, dit Marie I<sup>er</sup>, Roi des Sédangs, ne fut jamais, à part de rares sursauts, qu'un piètre aventurier, un escroc et, qui pis est, presque un traître » (2).

On comprend que M. Marquet démasque sans ménagements cet homme qui, ayant voulu trahir, réussit à prendre figure de grand patriote, comme en témoigne le curieux article qui lui est consacré dans le Grand Dictionnaire Larousse.

Ce louable souci de vérité inspire cependant à M. Marquet une timidité excessive. Il craint de s'éloigner des documents, de les interpréter, de chercher l'explication des faits. « Impartial dépouilleur d'archives », tel est le titre qu'il ambitionne. Il renonce à cet effort de synthèse que lui aurait assurément permis son long séjour en Indochine, sa connaissance directe des Moï, la justesse de vision que prouve *De la rizière à la montagne*. Milieux européens et milieux indigènes dans lesquels devait évoluer Mayréna sont à peine évoqués.

---

(1) Ainsi M. Soulié dit (p. 8) : « Mayréna a dit, ou plutôt laissé écrire par un de ses compagnons, une relation de ses aventures, qui est maintenant entre les mains de M. Finot, directeur de l'École d'Extrême-Orient. Nous avons eu communication de certains chapitres. » Il s'agit du manuscrit Jacques Maran, qui appartient à la bibliothèque de l'École française.

(2) Avant propos, p. 9.

M. Marquet a-t-il d'ailleurs diminué ainsi les risques d'erreur ? Les documents recueillis étaient très nombreux, les dimensions du livre devaient être restreintes : il fallait donc choisir. Ce choix peut donner une impression inexacte que ne laisserait pas une vue d'ensemble.

L'excellent romancier semble d'ailleurs gêné par un effort nouveau. Parfois texte et documents sont en désaccord. Exposant le rôle de Mayréna pendant la guerre franco-allemande, M. Marquet déclare p. 13 : « Il s'y conduisit fort brillamment, puisqu'à l'affaire du pont de Conlie, il reçut trois blessures qui, le 28 février 1871, lui valurent la croix de la Légion d'honneur. » Reportons-nous maintenant aux documents auxquels renvoie la note 2 à ce texte. M..., qui fut en 1870 sergent-major au 2<sup>e</sup> bataillon de mobiles du Var où Mayréna était lieutenant, l'accuse d'avoir déserté, puis rejoint un autre corps, et ajoute qu'il dut « imaginer une escarmouche dangereuse où il avait un rôle glorieux et obtenir de la confiance, sinon de la faiblesse de l'Amiral-général la croix de la Légion d'honneur » (p. 107). Vérité dans le texte, erreur au-delà. Le document donné comme faisant connaître la vérité à ceux qui ne s'en tiennent pas à la lecture du premier, mérite d'ailleurs d'être soumis à critique. M... était bien placé pour connaître la brusque disparition de Mayréna et son témoignage constitue au moins une présomption sérieuse, tandis que la seconde accusation repose sur une pure hypothèse : « Notre aventurier dut imaginer... ».

Il n'est pas invraisemblable que Mayréna, impulsif, d'honnêteté douteuse mais de courage certain, ait gagné la croix en allant couper un chemin de fer en présence de l'ennemi : en l'absence de toute preuve contraire, nous ne pouvons qu'ajouter foi aux documents officiels.

Une désertion probable, un vol possible (1), une action d'éclat dont rien ne permet de douter, tel est le bilan de la guerre pour Mayréna. Il sait esquiver les conséquences de la désertion, celles du vol, obtenir tous les avantages de son exploit. N'est-ce pas déjà tout le futur roi des Sédang ?

Le livre même de M. Marquet permet ici de faire apparaître un désaccord entre le texte et les documents ; ce désaccord est fréquent, mais un recours aux archives est le plus souvent nécessaire pour le déceler. Il prouve à l'évidence que M. Marquet les a utilisées avec une habitude insuffisante des méthodes scientifiques.

Nous ne nous attarderons pas aux erreurs de détail. « Mayréna avait-il lu le récit de E. Navelle ? Peut-être » (p. 24). Le citerait-il longuement dans sa demande de mission s'il ne l'avait lu ? Nous lisons p. 20 : « Quel est donc ce « Monsieur Français » qui détenait aussi des armes à Saïgon ? Ce ne pouvait être Henri David, puisqu'il venait de rentrer en France. Ne serait-ce pas plutôt Alphonse Mercuro... qui avait domicile à Saïgon, rue Lefebvre ? » Or, dans la lettre du 17 mai 1887 jointe au procès-verbal de perquisition et de saisie publié par M. Marquet, l'officier de police judiciaire Escoubet écrit au Directeur de l'Intérieur : « En tout cas il est certain (il me l'a avoué lui-même...) qu'il possède à Saïgon d'autres armes chez M. Séraud. J'ai entendu dire également (?) que ce dépôt ne serait pas le seul et qu'il

---

(1) Selon un rapport de police du 25 novembre 1885, il aurait volé 400 francs au général de Nanteuil, qui l'avait fait nommer capitaine et chevalier de la Légion d'honneur. Le général l'aurait puni en le renvoyant du corps et en faisant connaître les raisons de ce renvoi.

en existerait un second, rue d'Ormay, n° 5, maison Sarinole ? » Cette lettre n'incline nullement à soupçonner Mercuriol.

Les résumés de M. Marquet sont parfois inattendus : « M. G. Benoit, mandé par le baron Seillère, écrit de Singapoure, du bord de l'Oxus, une lettre à M. Mayréna (5, rue d'Ormay, Saïgon), où il rompt avec ce missionneur qui devait explorer Atchem, fournir de la bonne gutta et non pas de la « saleté » (15 mars 1886) » (p. 17). Cette lettre du 15 mars est fort intéressante ; elle fait mieux connaître Mayréna, jette quelques lueurs sur son entourage de Saïgon et surtout sur la mystérieuse affaire dans laquelle il s'était engagé. (Nous en donnerons plus loin de longs extraits.) Le capitaine de l'Oxus, qui connaît bien notre homme, le juge avec une sincérité brutale. Cependant, loin de rompre, il précise les conditions dans lesquelles il désire prendre la direction de l'affaire avec la collaboration de Mayréna.

Ces simplifications excessives sont fréquentes dans l'ouvrage. « Charles de Mayréna part en exploration dans les forêts du Bièn-Hoà, en juin 1885..... Afin de prouver sans doute qu'il connaissait parfaitement la question du latex, il adressa, le 18 novembre 1885, à M. Nouet, Directeur de l'Intérieur, un premier rapport, puis un deuxième, sur son excursion chez les Moïs, à M. Gaillard, Administrateur de l'Inspection de Bièn-Hoà... C'est que Mayréna ne veut pas abandonner la question du caoutchouc.... » (p. 16). Or, dans ces longs rapports, il y a à peine quelques lignes sur la question du caoutchouc ; Mayréna expose par contre avec précision un projet approuvé par l'administrateur : création à la frontière du Bình-thuận d'une colonie agricole (cf. document I). <sup>(1)</sup>

---

(1) Les documents cités ou reproduits sans indication d'origine se trouvent aux Archives centrales de l'Indochine. Un certain nombre sont cités ici en abrégé sous la forme « Document I, II... » En voici la liste.

Document I. — Complément au rapport adressé à M. Nouet, Directeur de l'Intérieur au Gouvernement de la Cochinchine, par Mayréna, le 18 novembre 1885. — Archives centrales. Amiraux. Série F 5, n° 11884 (11).

Document II. — Rapport adressé par Mayréna au Gouverneur général le (?) janvier 1888. Ibid., n° 11890 (3).

Document III. — Rapport de Mayréna au Secrétaire général en date du 22 mars 1888. Ibid., n° 11890 (4).

Document IV. — Rapport de M. Lemire au Résident supérieur en Annam, n° 737, du 22 avril 1888. Ibid., n° 11889 (4).

Doc. V. — Rapport de Mayréna au G<sup>r</sup> g<sup>al</sup> en date du 28 avril 1888. Ibid., n° 11890 (5).

Doc. VI. — Rapport de Mayréna au G<sup>r</sup> g<sup>al</sup> en date du 4 mai 1888. Ibid., n° 11890 (6).

Doc. VII. — D° 8 mai 1888. Ibid., n° 11890 (7).

Doc. VIII. — D° 10 mai 1888. Ibid., n° 11890 (8).

Doc. IX. — D° 15 mai 1888. Ibid., n° 11890 (9).

Doc. X. — D° s. d. Ibid., n° 11890 (12).

Doc. XI. — D° 25 juin 1888. Ibid., n° 11890 (10).

Doc. XII. — D° 30 juillet 1888. Ibid., n° 11890 (11).

Doc. XIII. — D° 10 août 1888. Ibid., n° 11890 (13).

Doc. XIV. — Rapport Lemire au Résident général en date du 19 sept. 1888. Ibid., n° 11889 (6).

Doc. XV. — Rapport Guiomar au Résident général en date du 6 mai 1889. Ibid., n° 11896.

Même lorsqu'il cite entre guillemets, M. Marquet traite les documents avec quelque désinvolture. Il semble (p. 59) donner sans coupure une lettre de notre consul à Hongkong ; or, il prend seulement, dans un ordre parfois inverse, quelques phrases d'une lettre beaucoup plus longue. L'impression d'ensemble reste juste ici ; mais ailleurs cette absence de discipline conduit parfois l'auteur à des erreurs graves. Il accable d'ironie M. Lemire, Résident de Binh-đinh, et les citations paraissent justifier ses cinglantes critiques. Nous lisons ainsi p. 44 : « En transmettant copie de cette lettre au Résident général de l'Annam, M. Lemire, qui fut un des rares fonctionnaires de l'époque qui aient cru Marie I<sup>er</sup>, ajoutait : « De Mayréna poursuivra par tous les moyens, quels qu'ils soient, l'indépendance et la reconnaissance de son royaume des Sédangs... S'il est reconnu Roi, il acceptera un consul français. Sa constitution est inattaquable, de l'avis d'avocats de Saïgon. Il s'est fait sacrer. Il a nommé un grand aumônier : le père Irigoyen pour qui la prélature a été demandée à Rome.

« S'il n'est pas reconnu roi des Sédangs, Mayréna ne se fait aucun scrupule de déclarer qu'il acceptera les propositions qu'il aurait reçues des Allemands, des Siamois, des Anglais et des Chinois. »

Ces fragments de lettre donnent évidemment l'impression que le Résident de Binh-đinh croit Marie I<sup>er</sup>, l'approuve ou le craint. Or, M. Lemire n'a pas écrit : « sa constitution *est* inattaquable, de l'avis d'avocats de Saïgon », mais bien : « *il prétend* sa constitution inattaquable, de l'avis d'avocats auxquels il *l'aurait* soumise à Saïgon ». Nous soulignons les différences de texte qui montrent que, loin d'accepter les affirmations de Mayréna, le Résident de France mettait en doute non seulement la réponse attribuée aux avocats, mais le fait même qu'ils auraient été consultés.

De plus, après avoir rappelé les menaces de Mayréna, M. Lemire écrit : « Ces propositions me semblent imaginaires et plus que problématiques », et prouve longuement le peu de cas qu'il convient d'en faire. M. Marquet supprime ces pages sans marquer par des points la coupure faite, sans indiquer non plus leur sens. Le résultat est que le Résident de Binh-đinh paraît se faire l'avocat d'un homme qu'en réalité il juge avec beaucoup de pénétration (1).

M. Marquet semble enfin ne pas avoir tenu compte de pièces fort importantes. P. 39, il dit que « David de Mayréna donnait rarement de ses nouvelles. Le 28 mai cependant, celui-ci demande des provisions à M<sup>me</sup> et M. Géraud, de Saïgon et, en une orthographe excessivement fantaisiste, il réclame des « lantilles », du « macaronie », des « pikels », et, *in fine*... « quinze kilos d'ails (*sic*) et six bouteilles d'absinthe Pernod... » A part ce simple billet, c'est le grand silence ».

L'orthographe est en effet très fantaisiste et on y voit figurer aussi « 6 flacons d'huile aux cheveux pour les femmes du pays, 2 litres de poivre, 4 flacons celle », etc. Mais, à part la signature et la demande d'absinthe Pernod, il est écrit par un secrétaire annamite.

Le billet est d'ailleurs inclus dans une lettre au Gouverneur général à qui notre homme demande d'autoriser cette fourniture. Cette lettre, qui est datée du 8 mai (et non du 28), ne marque pas seulement les soucis culinaires de Mayréna. Le

---

(1) Cf. document XIV. Le rapport envoyé par M. Lemire le 22 avril 1888 au moment même du départ de Mayréna, prouve que, dès le début, il s'était méfié de l'aventurier ; cf. document IV.

chargé de mission signale l'intérêt de l'article 8 de son traité avec Pim : « Les chefs môis préviendront les autorités françaises de toute tentative des Annamites sur leur territoire ». Il annonce qu'il va quitter le territoire de Pim pour aller chez les Djarai dont tout le monde affirme la cruauté. Mayréna a beaucoup écrit pendant cette période et il y a actuellement aux Archives un dossier de 13 pièces « Lettres et rapports de Mayréna au Gouverneur général et au Secrétaire général relatant son voyage chez les Bahnars, les Rangaos, et les Sédangs ». Il est certain que Mayréna en écrivit d'autres.

N'est-il pas étrange de voir M. Marquet ignorer ces pièces, affirmer même que Mayréna gardait alors le silence ? Ces lettres et rapports sont du plus grand intérêt : ils permettent de voir Mayréna en pleine action, nous donnent sur le but véritable de sa mission des indications précieuses.

M. Marquet ignore donc ces sources. Ajoutons qu'il utilise à peine, sans rien laisser soupçonner de ses véritables conclusions, le long et remarquable rapport que M. Guiomar, successeur de M. Lemire à la résidence de Binh-đinh, écrivait au retour de sa mission en pays bagnar et sédang, dans le prétendu royaume de Mayréna. Il s'appuie surtout sur des témoignages qui ont le double inconvénient d'avoir été rédigés après l'échec de Mayréna par des personnes compromises dans l'affaire. Ces témoignages qui sont plutôt des plaidoyers, nous donnent, si grande que soit l'honnêteté de leurs auteurs, une vision déformée des événements. Destinés à l'impression, ils taisent ce qui ne pouvait alors être dit que dans un rapport confidentiel.

Le livre de M. Marquet nous donne ainsi une vision directe d'un Marie I<sup>er</sup> aux abois, imposteur, escroc et traître ; il ne nous en donne à peu près aucune de l'aventurier actif et triomphant. Comment alors expliquer ses succès ? « Par la faconde, les mensonges et le toupet de Charles David », qui aurait trompé, outre le P. Guerlach, « le Résident Lemire, l'Evêque Van Camelbeke, le Chinois A Kong, le Consul Verleye, divers Français de Cochinchine, d'Annam et du Tonkin, des financiers anglais d'Hong-kong, et tous ceux qui apparaîtront bientôt » (p. 77). Cela fait vraiment trop de naïfs ; l'Indochine aurait-elle été un vaste Tarascon exploité par un Tartarin pervers et intéressé ?

Non, Mayréna n'a pas été seulement un escompteur de fortune fictive ; il n'a pas bâti toute sa royauté sur du mensonge. Tête brûlée, impulsif, hardi et sans scrupules, il était capable d'aller de l'avant pour tracer des voies dangereuses et utiles, et ceux qui appuyaient ces brusques élans n'étaient pas toujours ses dupes.

Nous nous proposons de reprendre le récit du dernier séjour de Mayréna en Indochine, de l'appuyer de documents inédits, de montrer que cette aventure n'a pas seulement un intérêt anecdotique, mais permet d'éclairer un peu de l'histoire de notre colonie.

#### I. — MARIE-CHARLES DAVID DE MAYRÉNA EN COCHINCHINE, SES EXCURSIONS A LA FRONTIÈRE DU BINH-THUÂN.

Vers 1865, arrivait en Cochinchine le brigadier de spahis Marie-Charles David dit de Mayréna. Fils d'un capitaine de frégate, il avait préparé l'examen du *Borda*. Il échoue, s'engage à 17 ans au 6<sup>e</sup> dragons, passe au 7<sup>e</sup> cuirassiers. Quatre ans après, déjà majeur, il n'est que brigadier. Il demande à partir pour la Cochinchine. Y

devint-il lieutenant, comme l'affirme le *Larousse* ? Nous l'ignorons. Y participa-t-il à de nombreuses expéditions, comme il l'affirme lui-même ? Rien ne permet d'en douter. En tout cas, sa santé robuste résiste au climat, aux fatigues et aux dangers des campagnes. En 1868, il revient en France, épouse en 1869 la fille d'un colonel. La guerre éclate : il s'engage, est blessé, devient capitaine, gagne la croix.

Quelques années après, de discutables opérations de banque le poussent à un nouveau voyage. Il file en Hollande, s'embarque pour les Indes Néerlandaises où il arrive en septembre 1883, démuné d'argent. Il se plaint d'avoir perdu une forte somme ou d'en avoir été volé. Un jeune Français, son compagnon de voyage, le prend en pitié, le conduit chez ses parents. Ceux-ci l'hébergent deux mois, puis se décident à demander des renseignements sur cet hôte tenace, mystérieux et encombrant. Ils écrivent directement au Préfet de police, qui répond à notre consul le 17 mars 1884 : « Cet individu, qui était établi banquier rue de Chateaudun 8<sup>bis</sup>, se trouve sous le coup d'un mandat d'amener du Parquet de la Seine, décerné contre lui le 27 juillet dernier pour escroquerie. » Les habitants, d'abord trompés par ses déclarations, lui refusèrent tout crédit. Il « ne put plus trouver de logis, de sorte que le gouvernement s'est vu obligé de lui défendre le séjour des Indes Néerlandaises ». Le 27 août 1884, il fut embarqué aux frais de l'Etat colonial sur la *Koningin Emma* (1).

Triste équipée qui eût accablé tout autre que lui ! Or, le voic' qui parade sur les boulevards et, quelques semaines après, repart vers l'Extrême-Orient. L'individu contre lequel le parquet avait décerné pour escroquerie un mandat d'amener, le banquier failli, le vagabond expulsé était chargé par le Ministre de l'instruction publique d'une mission d'exploration scientifique à Java ; son frère Henri l'accompagnait et le baron Seillière finançait l'expédition. Sans doute la mission du Ministère était gratuite. Elle devait valoir à Mayréna une réduction de 30 % sur le prix de son passage, lui valoir surtout une lettre de recommandation du Ministre de la marine et des colonies, avec le titre, qu'il saura longuement exploiter, d'envoyé officiel. L'appui personnel du baron Seillière avait une valeur plus apparente. Si nous en croyons un rapport du commissaire de police de Saigon au Directeur de l'Intérieur (19 septembre 1885), Mayréna aurait reçu du baron Roger Seillière 30.000 francs pour organiser l'expédition, et devait toucher 2.000 piastres à Saigon, 2.000 à Singapour.

Etrange retour de fortune ! Sans doute la plainte en escroquerie avait abouti à un non lieu. Par quel moyen le financier frauduleux, le vagabond de la veille obtenait-il si vite et une mission officielle et de l'argent ?

Décidé à financer une expédition, le baron Seillière pouvait tenter d'aider à son succès et de diminuer ses frais en lui donnant un caractère officiel ; son intervention pouvait aisément obtenir du Ministère une mission gratuite et une réduction des frais de passage. Mais dans quel but accordait-il lui-même à un homme comme Mayréna son appui financier ? La lettre du capitaine au long cours G. Benoit à notre héros éclaire en partie cette mystérieuse affaire.

Mayréna s'était arrêté à Saigon, où il dépensait joyeusement l'argent du baron ; il parlait volontiers d'une mission secrète et dangereuse qui lui avait été confiée, mais ne semblait guère décidé à la remplir.

---

(1) Lettre du Consul de France aux Indes Néerlandaises au Gouverneur de Cochinchine, 15 mars 1885. Copie de la lettre du Préfet de police est annexée à cette pièce.

Après avoir adressé à Mayréna des reproches violents sur sa conduite, le capitaine de l'*Oxus* ajoute : « Plus j'apprends à vous connaître et plus je vois les difficultés de l'affaire Sumatra avec votre caractère et votre nature. Souvenez-vous de ce que je vous ai dit un matin . . . . . Vous êtes absolument incapable de faire un chef d'expédition. Vous n'avez ni le coup d'œil, ni l'à propos, ni les connaissances, ni le calme, ni le sang-froid nécessaires ; vous ne connaissez que la colère et la brutalité. Vous n'êtes du reste jamais allé à Atchin ; j'en ai acquis les preuves et la certitude, car ne pensez pas que je suis venu si loin et à tant de frais pour examiner et lancer cette affaire, sans avoir pris tous les renseignements utiles et pour me contenter seulement de vos belles paroles. Je connais l'affaire aujourd'hui et la connais aussi bien que vous et mieux que vous, car je sais des choses que vous ignorez et que vous *devriez pourtant savoir* (1), vous le premier ; entre autres que les Hollandais, dégoûtés de cette guerre continuelle et sans fin, ont proposé aux Anglais d'acheter Atchin ; les Anglais ont refusé, comptant bien avoir ce royaume bientôt par la force des choses et sans payer ; d'un autre côté les Atchinois ont fait demander le protectorat de l'Allemagne. Pourquoi l'Allemagne et pas la France, puisqu'ils sont censés vous connaître et vous attendre, vous Français ? Que signifie et que faites-vous de vos relations avec eux ? Ne vaudrait-il pas mieux, au lieu de faire garder votre maison par des Malais, en envoyer un ou deux de votre part auprès du Sultan ? Ce serait bien le moment, je crois, et je vous y engage fortement. Les renseignements que je vous donne sont certains ; ils viennent directement du Gouverneur.

« Je me sens capable de remonter l'affaire telle que nous en avons parlé et de la mener à bonne fin, mais je ne veux pas courir le risque de me heurter à votre sale caractère (j'en ai déjà trop souffert à Saigon) et surtout à mon bord où je vous brûlerai la cervelle sans miséricorde à la première velléité de colère ou de révolte. J'exige donc, avant d'aller plus loin dans cette affaire, un engagement de vous portant que la direction et les intérêts de l'expédition seront confiés à un conseil, composé des principaux intéressés, dont je serai le président et dans lequel vous n'aurez que votre voix. C'était du reste convenu à Saigon, mais je tiens à avoir votre engagement écrit. Tout le monde connaît par vous cette expédition qui ne part jamais et que vous avez rendue ridicule, et on vous nomme à Saigon, à juste titre, « l'explorateur de théâtre ». Soyez donc plus discret, agissez comme un homme de 45 ans, chargé d'une affaire importante, et non comme un enfant blagueur... moi n'étant pas venu, je vous l'ai assez répété, comme agent du baron, mais comme délégué et expert de confiance d'une société de gens honorables, voulant savoir au juste si l'affaire était sérieuse et possible et, si oui, l'entreprendre sous ma direction.

« Je ne veux entreprendre que des affaires sérieuses, et avec des gens convenables, bien élevés, respectant leurs associés et se respectant eux-mêmes. J'espère que vous en ferez votre profit et que nous n'aurons plus à revenir sur ce sujet.

« Recevez mes salutations empressées. »

Rien ne permet de mettre en doute les indications données dans cette lettre privée du capitaine de l'*Oxus* ; le sens peut en être précisé par des indications éparses dans les archives. Mayréna se vantait d'avoir passé deux ans dans les bois avec les Malais, d'avoir été général et commandé les Atchinois révoltés, d'avoir même eu sa tête

---

(1) Souligné dans l'original.



mise à prix par les Hollandais. Il conta aussi avoir été chargé par le baron Seillière de faire passer des armes aux rebelles : la mission du Ministère devait servir de paravent. Mayréna voyait s'ouvrir devant lui les horizons d'une belle aventure. S'il s'était alors engagé avec l'énergie qu'il dépensa tour à tour chez les Sédang pour obtenir son éphémère royauté ou à Hongkong et à Bruxelles pour obtenir des appuis financiers, peut-être eût-il, comme le rāja Brooke, fondé une royauté durable, donné de nouvelles terres à la France. L'affaire avorta. Mayréna, brusquement nanti d'une somme importante, recommandé aux autorités françaises par une mission officielle et non plus par un mandat d'arrêt, ne semblait pas se soucier beaucoup de faire de nouvelle connaissance avec les colonies hollandaises. Il usait largement des fonds à lui confiés ou des recommandations reçues pour éblouir les Cochinchinois de sa nouvelle fortune. Il essaie aussi d'utiliser son prestige pour y faire de nouvelles dupes. Le 27 août 1885, le commissaire de police qualifie les deux Mayréna de « faiseurs et monteurs de sociétés à exploiter les naïfs ». Déjà, sur le bateau, il avait offert à un associé une opération dont les rapports de police donnent successivement deux versions. M. Marquet a donné la seconde, voici l'autre.

Mayréna fait savoir à Vésine-Larue que le baron Seillière l'a assuré sur la vie pour plusieurs centaines de mille francs, puis lui propose avec sa rondeur coutumière de le faire assurer pour deux cent mille francs. Vésine ébloui accepte. Il est marié. Que deviendrait sa femme après sa mort ? Il y a justement un agent d'assurances à bord et les pièces sont rapidement établies. Le commandant, qui connaissait Mayréna, apprend à Vésine-Larue ses mauvais antécédents. Notre homme se renseigne ; cent mille francs doivent revenir à sa femme, cent mille à son généreux bienfaiteur, qui n'aurait sans doute pas hésité à provoquer un accident aussi rémunérateur.

Mayréna part à la chasse avec quelques amis dans des conditions extraordinaires. Ils se font suivre d'un véritable arsenal et on les soupçonne de faire le trafic des armes et des munitions. Ses barils de poudre menacent, pendant un incendie, de provoquer de terribles explosions. Saïgon s'émeut. Le chargé de mission avoue parfois à ses confidents qu'il doit faire passer des armes aux sujets hollandais rebelles ; n'en fournirait-il pas plus simplement aux rebelles d'Annam ? Les recherches de la police prouvent qu'il n'en est rien : Mayréna-Tartarin exagère seulement son armement de chasseur. Le bluff lui a si bien réussi en France qu'il continue à bluffer. On l'appelle à Saïgon l'explorateur de théâtre et, lorsqu'il veut remplir sa mission scientifique, il se présente... au Jardin botanique pour constituer son herbier. Etonnement du directeur, qui ignore encore « qu'un jardin botanique soit un lieu d'herborisation » et demande au Directeur de l'Intérieur comment il doit recevoir ce monsieur qui parle toujours des ministres qui le protègent et qu'il renseigne.

Si notre homme se refuse à courir les risques d'une expédition à Sumatra, il a cependant tenté, à la frontière du Binh-thuận plus d'une excursion hardie, dans une région où l'on trouvait au bout de son fusil autre chose que des casquettes ou un lion aveugle. La chasse n'est d'ailleurs qu'un prétexte : Mayréna observe, transmet à l'administration des renseignements précieux, présente enfin un projet intéressant.

Octobre 1885. La révolte des lettrés vient d'éclater. Les régents et le jeune roi Hâm-Nghi sont en fuite. Malgré le couronnement de Đông-Khánh (19 septembre 1885), l'Annam est en pleine insurrection. C'est le moment que choisit Mayréna pour aller faire à la frontière du Binh-thuận une expédition de chasse. Il connaissait d'ailleurs la région. Quelques mois auparavant, peu après son arrivée à

Saigon, il avait adressé au Directeur de l'Intérieur une demande de protection dans un but analogue. Celui-ci avait reçu pour instructions du Gouverneur de fournir aux deux Mayréna tous les renseignements utiles, mais ignorait jusqu'à quel point le Ministère désirait assurer sa protection à ses messieurs ». Il consulte donc M. Charles Thomson, qui répond confidentiellement : « Ma confiance personnelle en M. de Mayréna aîné, pour des raisons que je donnerai de vive voix à M. le Directeur de l'Intérieur, est des plus médiocres. Mais il paraît avoir celle de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui lui a accordé une sorte de mission et il nous est particulièrement recommandé par notre Département.

« Je ne vois donc aucun inconvénient à ce qu'il soit procuré à M. de Mayréna une escorte de quelques miliciens *sans armes*, qui sera seulement chargée de la surveillance des bagages.

« M. de Mayréna devra être prévenu que la région voisine de la frontière du Binh-thuân est fréquentée en ce moment par des pirates très dangereux, et qu'il est tenu, ainsi que ses compagnons de chasse, à la plus grande circonspection. » (Saigon, 15 juin 1885.)

Le Directeur demande donc à l'administrateur de Bien-hoà, M. Gaillard, de donner tous renseignements utiles et de fournir une escorte à Mayréna. La vie de la brousse semble lui réussir et il rapporte de son excursion des renseignements qu'il transmet au Général Gouverneur (1) et au Directeur de l'Intérieur, comme en fait foi la lettre suivante :

Bien-hoà, le 28 juillet 85

« Monsieur le Directeur,

« Ainsi qu'à ma dernière tournée, je viens de rendre compte au Général Gouverneur de ce que j'ai vu. Pour Bengo, vous le savez ; mais je lui rends compte de deux mandarins d'Annam qui courent et stationnent dans les villages de la frontière. On peut les prendre, bien qu'ils soient protégés par 40 ou 50 hommes qui, eux, ne dépassent pas la frontière.

« Si vous voulez, ainsi que le Général, sous prétexte de chasse on peut les prendre avec des matas non habillés ; j'ai soudoyé 2 hommes, je les paie bien et ils font bien leur métier.

« Voyez, mais de même que Bengo Mr. Gaillard peut réussir.

« Agréez, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

« M. de Mayréna. »

La région l'attire. Les pirates, multipliés et enhardis par l'insurrection annamite, ne l'effraient pas, puisqu'en octobre il repart. « Son départ était déjà arrêté quand le capitaine Martin, commandant le cercle de Bien-hoà, a décidé qu'il irait faire une reconnaissance des routes de la forêt par lesquelles on peut arriver à Song-thanh. Sachant que M. de Mayréna partait pour Song-thanh, M. le commandant du cercle s'est entendu avec lui pour partir le même jour (2). »

---

(1) Le général Bégin, gouverneur p. i. de Cochinchine.

(2) De M. Gaillard au Directeur de l'Intérieur, 19 novembre 1885.

Arrivé à Song-thanh, le capitaine, terrassé par la fièvre, doit s'arrêter. Le lieutenant prend le commandement de la colonne, puis, après une journée de marche au delà de Song-thanh, revient sur ses pas et rentre à Biên-hoà. Mayréna s'enfoncé dans la brousse, atteint le premier village moï, où il est déjà passé quatre mois auparavant. Il est accompagné de quelque matas, se fait précéder de deux espions, anciens pirates, qu'il a pris à sa solde. La région est nominalemeut sous la domination française, mais aucun des nôtres n'y pénètre et les rebelles du Binh-thuận voisin peuvent s'y ravitailler ou y trouver des appuis. Les rencontres suspectes se multiplient ; ses espions lui signalent le passage d'un Annamite, notable de Thovuc, venu, disent-ils, pour acheter du riz pour le Binh-thuận.

Les soupçons ne devaient pas être sans fondement, puisque le notable s'enfuit. Mayréna rencontre ensuite deux convois de riz et d'huile. Il interroge : on lui répond que les convois se dirigent vers Bao-liét. Réponse étrange, car les rizières y suffisent à l'alimentation des habitants. Mais, dit Mayréna, « je n'avais pas mission d'arrêter les convois, je voulais seulement voir s'il se faisait des préparatifs, voir si des troupes parcouraient le territoire et tâcher de reconnaître les routes en cas d'attaque et de défense ». Mayréna, on le voit, tâchait de se rendre utile, transmettait à l'administrateur de Biên-hoà, qui lui en savait gré, les renseignements recueillis. Il retrouve à Thovuc le notable suspect, le menace, l'assurant que ses achats sont connus, qu'il porte le turban vert des affiliés du Binh-thuận, et obtient enfin de lui le serment de ne pas commander la bande de pirates. A Traton, son attention est éveillée, parce qu'il voit (en contraste frappant avec les maisons moï qui l'entourent) la maison commune propre, avec lits installés, table à manger, chaises, etc. Le maire répond que la maison est destinée aux gens de passage. Or, aucun Européen n'est venu là avant Mayréna. La maison doit être destinée aux mandarins. Les incidents deviennent plus graves. « Nous allons avoir le cou coupé », lui annonce un mata au cours d'une étape. Demande d'explications. Les matas ont entendu une conversation des notables qui les guidaient. Le maire disait : « Continuons à le faire courir jusqu'à la nuit. » Le conseiller d'arrondissement, plus timoré, avait répondu : « Oui, mais s'il s'en aperçoit, un de ses espions peut revenir et lui dire qu'il y a une route. » Mayréna s'approche du maire et lui fait dire par l'interprète : « Oui, tuez-moi, c'est votre droit, si vous me manquez, je ne vous manquerai pas, car je suis protégé par vos génies, mais si j'entends une flèche, si un mata est blessé, je vous brûle la cervelle. » L'hostilité sourde du maire continue à se manifester, aboutit à un incident plus grave encore. Marche de nuit, en plein bois, à la lueur des torches. Le maire de Traton est devant Mayréna. A un carrefour, brusquement, il jette sa torche et s'enfuit. Coup de feu : un mata a tiré. On vient à Traton. Le sous-chef de canton interrogé répond que le maire est un traître et on lui donne un successeur (1).

Petits faits sans doute, mais qui éclairent curieusement l'histoire des marches de la Cochinchine à cette époque troublée et prouvent que Mayréna pouvait à l'occasion être autre chose qu'un escroc et un explorateur de théâtre. Ce premier contact avec les Moï semble orienter sa vocation. Il revient à Saïgon avec des renseignements précis et un projet sérieux.

---

(1) Rapport de Mayréna. Excursion de M. de Mayréna chez les Moï, adressé au Directeur général de l'Intérieur. Il n'est pas daté, mais doit avoir été écrit au début de novembre 1888.

Il doit d'abord se disculper. Transformant en véritable expédition une mission pacifique, il aurait fait exécuter un maire. Le Général Bégin, Gouverneur p. i. de la Cochinchine, écrivait le 15 novembre au Directeur de l'Intérieur : « Dans l'état actuel de nos relations avec le gouvernement de Hué, ces faits auraient une gravité exceptionnelle et seraient de nature à créer les plus sérieux embarras, car en cas d'insurrection ils seraient certainement invoqués par les mandarins de Binh-thuân. »

Une enquête est demandée à l'administrateur Gaillard. Elle établit que le maire ne semble pas avoir été atteint, « puisque le nommé Mun a déclaré qu'il était allé déposer chez lui son cachet et prendre sa femme et ses enfants avant de fuir du village de Traton ». D'ailleurs ses parents n'ont déposé aucune plainte. Le coup de feu a été tiré dans les conditions indiquées plus haut et le doute subsiste seulement sur le point de savoir s'il a été tiré spontanément par le *linh* (version de Mayréna), sur l'ordre de Mayréna (d'après le *bêp* Nguyễn-văn-Cao, Mayréna aurait donné l'ordre d'appeler, puis de tirer en l'air) ou avec l'assentiment de celui-ci (version du conseiller Nguyễn). L'administrateur ajoute : « J'ai demandé aux miliciens et au conseiller d'arrondissement si cet explorateur avait vécu en bonne intelligence avec les autorités indigènes et la population. Il résulte de leurs réponses que cet accord a toujours été bon, sauf l'incident du village de Tran-tam. »

Il précise aussi la nature de ses relations avec Mayréna. Celui-ci voyageait sans mission officielle, mais avait été recommandé par le Directeur de l'Intérieur. Trois miliciens et un interprète ont été mis à sa disposition. Il a d'ailleurs rendu des services. « Je dois ajouter à titre confidentiel que, tout en chassant, M. de Mayréna se tient au courant de tout ce qui se passe à la frontière du Binh-thuân. M. de Mayréna a pris à sa solde des espions qu'il rémunère largement et qui paraissent faire un bon service. »

L'administrateur ajoute avec un robuste bon sens : « Vous me demanderez peut-être pourquoi j'ai choisi M. de Mayréna comme intermédiaire . . . . . Je dois répondre que je n'ai pas eu à le choisir. M. de Mayréna a agi de son initiative privée. . . . sacrifié pour faire la police des sommes qu'un chef d'arrondissement ne sera probablement jamais autorisé à dépenser. Il peut par suite obtenir de ses agents tout le zèle qu'ils sont susceptibles de déployer. M. de Mayréna pouvait se dispenser de me faire connaître le résultat de ses recherches et, se trouvant financièrement dans de bonnes conditions pour être renseigné, j'ai pensé que le seul parti à prendre était de favoriser ses recherches au lieu de les contrecarrer. »

L'administrateur s'est borné à conseiller la prudence à l'explorateur que suivait une faible escorte (1).

Ces aventureuses excursions de Mayréna, les services qu'il rendait à l'administration avaient un but précis : il le fait connaître au Directeur de l'Intérieur par deux rapports successifs.

Dans le premier, non daté, il fait de ses excursions un récit auquel nous avons emprunté quelques détails et tire de ses observations les conclusions que nous résumons ici. Le Binh-thuân n'est pas menaçant et craint l'attaque, car les routes sont coupées. Pas d'armée régulière, mais des bandes de pirates entretenues par le mandarin de Montith. Ses blockhaus ne tiendraient pas devant dix hommes décidés. Par contre, la

---

(1) Lettre de M. Gaillard, administrateur à Bièn-hoa au Directeur de l'Intérieur.

frontière est sinueuse, tout artificielle ; elle coupe des villages et permet ainsi aux pirates d'être tour à tour, suivant leur intérêt, sujets français ou sujets de l'Annam. « La véritable limite est la montagne et je suis convaincu que le mandarin de Montith, en s'y prenant adroitement, laisserait administrer tous ces villages qui forment le canton de Camtam. Ce n'est pas en un jour que cela se ferait, mais il faudrait six mois, un an, pour arriver à ce résultat, à savoir que tacitement le préfet reconnaisse les limites naturelles. Il y a là toute une population active, travailleuse, qui se nomme Hoï (1). C'était un peuple florissant et fort ; ce sont les anciens possesseurs du sol, qui a conservé son écriture et sa constitution.

« Aujourd'hui vassaux du mandarin pour lequel ils travaillent comme bêtes de somme, ils seraient demain à nous si nous savions les attirer.

« Pour ce coin, foyer d'insurrections, et route sur Long-thanh et Bièn-hoa, il faudrait une surveillance journalière et commencer par une surveillance purement civile, si on ne veut pas les effrayer. Le Moï est nomade, il part avec son panier, son arc et ses flèches au premier vent. Il faudrait grouper ces deux peuples, les rendre stationnaires, leur apprendre la valeur et leur faire désirer l'argent. Cela fait, ils exploiteront le sol très fertile, même en minerai de fer. Il faudrait enfin relier les principaux villages d'une façon centrale par un marché et faire une grande trouée charretière allant de ce centre au point le plus rapproché de Bièn-hoa. . . Cette route pourrait être faite par prestation et reviendrait à peu de chose. »

Les renseignements apportés par l'explorateur ne manquaient pas d'intérêt et ses conclusions n'ont pas toutes vieilli. Mayréna propose ensuite de se consacrer à cette œuvre « d'aller fonder dans ce pays une colonie agricole, sentinelle avancée de notre colonie ». Il rappelle les tentatives faites dans ce sens : celle du capitaine Gauthier, qui a échoué parce que « le Moï était plus sauvage qu'aujourd'hui » ; celle de Patao, un indigène qui, « avant de demander protection à la France, avait fait couper quelques têtes . . . n'en impose pas assez ».

Les conditions sont plus favorables et il se croit capable de réussir. Sentinelle avancée, il pourra surveiller le pays, prévenir si les troupes régulières avancent. Il s'offre à « être l'enfant perdu prêt à se sacrifier au salut de tous . . . » Il ajoute : « Je suis assuré du concours des populations qui ont pour moi le plus grand respect et me témoignent une crainte salutaire. » Son budget sera minime. Il demande « un interprète qui reviendrait à 40 piastres et la dépense de 4 à 5 matas. »

Le 17 novembre 1885, il est reçu par M. Nouet, Directeur de l'intérieur, et le lendemain lui envoie un nouveau rapport (2). Il y insiste sur les moyens à employer pour tirer parti militairement et économiquement de ces régions presque inconnues.

M. Gaillard est interrogé sur les avantages de ce projet. Deux rapports datés l'un et l'autre du 19 novembre 1885, nous font connaître son opinion. Dans le premier il examine s'il y a lieu de créer un établissement à la frontière du Bình-thuận.

L'histoire de nos premières relations avec les Moï de cette région est retracée de façon précise.

« On peut s'étonner que cette question soit aujourd'hui posée et se demander comment, après 25 années d'occupation, on n'est pas fixé sur la solution. Mais il faut

---

(1) Chams.

(2) Document I.

considérer que, pendant la période qui a précédé 1867, on ignorait si notre établissement en Cochinchine était ou non définitif ; depuis cette époque la pacification des provinces de l'Ouest et les modifications profondes apportées au système administratif de la Colonie n'ont guère permis de s'occuper de ce petit détail. Les Moï vivaient tranquillement dans leurs forêts, ne demandant à peu près rien à notre administration. De son côté, l'administration leur faisait payer peu ou point d'impôt et, pourvu que ces sauvages ne fissent point d'incursion dans nos villages pour les piller, on estimait qu'il ne fallait pas leur rien demander de plus pour le moment. Plus tard, se disait-on, on s'occupera d'eux. Cet état de choses persista jusqu'à l'arrivée de Monsieur Le Myre de Vilers en Cochinchine. Ce Gouverneur arrivait avec l'idée bien arrêtée de tout transformer dans la Colonie. Son esprit d'investigation ne tarda pas à lui faire découvrir le genre de vie que menait, à la frontière de notre Colonie, la population moï. Ce Gouverneur voulut étudier cette question, peut-être en même temps s'assurer des dispositions des populations des frontières, à un moment où les événements du Tong King étaient imminents, et la création d'un poste d'observation à la frontière du Binh-thuân fut décidée. » La mission Gauthier n'eut pas beaucoup de résultats ; elle a cependant accoutumé les Moï au contact des Européens, dissipé une partie de leurs appréhensions. Le vêtement est devenu plus général ; ils sont moins timides. Le poste est d'autant plus utile que le Binh-thuân essaie sans doute d'exciter les Moï à la révolte.

M. Gaillard répond donc en somme : 1<sup>o</sup> Il y a lieu de créer un poste d'observation à la frontière de Biên-hoà et du Binh-thuân. 2<sup>o</sup> Ce poste doit être civil. 3<sup>o</sup> Il est bon qu'au début au moins il soit confié à un Européen actif et intelligent.

Cet administrateur prenait donc nettement position en faveur du projet présenté par Mayréna ; il est plus hésitant dans le second rapport, dans lequel il juge l'homme qui demandait à occuper ce poste. C'est que le candidat n'est pas tout d'une pièce et M. Gaillard le décrit avec beaucoup de pénétration. Bien des bruits ont couru sur le compte de Mayréna et sa situation reste mystérieuse.

« M. de Mayréna a passé tantôt pour l'homme de confiance du sultan d'Atchem, c'était le titre qu'il aimait à se donner, ajoutant qu'il avait combattu énergiquement les Hollandais à Sumatra. D'un autre côté on a dit qu'il avait un crédit du baron Seillère pour nouer des relations d'affaires à Sumatra. Lui-même a déclaré que la mission qu'il avait reçue du Ministère est uniquement destinée à cacher le trafic d'armes qu'il faisait avec le sultan. »

Physiquement il a les qualités requises, « est un homme mûr, d'un tempérament très robuste et très fortement trempé ».

Au point de vue pécuniaire, il se vante de posséder une grosse fortune, mais, des bruits fâcheux courent sur son compte et l'existence de cette fortune reste très douteuse. On ne sait si l'argent qu'il dépense lui appartient. « D'un autre côté, la place que M. de Mayréna demande actuellement à occuper n'est pas le poste d'un millionnaire. »

Au moral, « volonté ferme unie à une certaine souplesse de caractère, coup d'œil, énergie et tenacité qui feraient de lui un excellent chef de partisans en temps de guerre ». Qualités appréciables, si « la fortune de cet explorateur ou les habitudes d'ordre et d'économie contractées dans une carrière honorablement suivie le mettaient à l'abri de toute pensée de lucre ». Puis « l'âge lui a-t-il enseigné la patience et la douceur dont il faut faire preuve envers une population presque sans défense ?... A-t-il gardé

du service militaire les habitudes de discipline indispensables à l'exécution d'un service régulier et continu ? »

Mayréna a donc plusieurs des qualités nécessaires, mais il y a deux écueils : cupidité, tendance à obtenir une obéissance passive. Nous avons là un des meilleurs portraits qui aient été tracés de Mayréna.

M. Gaillard laisse le Directeur juge des mesures qui pourraient être prises pour obvier à ces inconvénients, dans le cas où son choix se porterait sur ce candidat.

La conclusion de l'administrateur semble pouvoir être résumée ainsi. Il est indispensable de créer ce poste ; il est difficile de trouver un candidat parfait ; prenons Mayréna pour ses qualités et surveillons-le.

Le projet échoue et Mayréna n'est pas mis en sentinelle aux portes du Binh-thuân. Il ne reste cependant pas inactif. Dans ses rapports il avait insisté sur l'existence d'arbres à gutta dans les régions moï, signalé même la possibilité d'en établir des plantations. Il a avec lui plusieurs Malais et continue à s'occuper de cette question à laquelle le public commençait à s'intéresser. Il obtient, sans doute avec l'appui de M. Blanchy, président du Conseil colonial, son protecteur constant, la nomination d'une commission chargée de vérifier l'existence d'arbres à gutta dans la région de Baria. L'expédition n'a pas de chance : l'administrateur de Baria ne fait rien pour faciliter son passage ; une des chaloupes qui la transportent chavire, il y a des blessés. Le comique se mêle au tragique ; la commission se heurte à un obstacle imprévu : l'oubli d'une virgule dans l'ordre de mission. Mayréna doit devenir philologue. Il écrit au Gouverneur d'un crayon indigné : « Le pharmacien de la marine a prétendu qu'on ne devait récolter que du latex. Dans la copie que nous avons, il y a à l'article 4 : « de rapporter des spécimens du produit récolté (ici le copiste a oublié une virgule) des feuilles, fleurs, graines et latex ». De sorte qu'il dit que c'est le produit des feuilles au lieu de comprendre avec tous ces Messieurs que c'était de rapporter des spécimens du produit récolté, des feuilles, fleurs, graines et latex provenant de ces arbres (1). »

Le président est obligé de faire voter et tous, sauf le pharmacien, sont pour l'adjonction de la virgule. Le pharmacien reste irréductiblement hostile. Il ne veut, de plus, rapporter que le produit formé sous ses yeux ; mais alors que les arbres coulent 24 heures, il refuse de rester plus de cinq heures : « Si vous voulez tout voir, campons au pied de l'arbre, lui dit-on, et que les membres de la commission prennent faction tour à tour. » Il ne veut rien entendre et un membre de la commission appuie Mayréna : « M. Geoffroy prétend ne vouloir constater que ce qu'il verra de ses propres yeux et il ne veut pas voir (2) ». Les conclusions de la commission sont dures : « Malheureusement, par suite des difficultés naturelles sur lesquelles on n'avait pas compté, par suite aussi du peu d'assurance montrée par M. de Mayréna dans l'accomplissement de ses fonctions de guide, la commission dut se livrer elle-même à la recherche des arbres. »

Mayréna proteste, rappelle au Directeur de l'intérieur la lettre de M. Villard, la répugnance de la commission à s'enfoncer dans la forêt. Il fera, s'il le faut, parler ses confrères de la presse parisienne, le *Gaulois* et l'*Illustration* dont il se dit le

---

(1) Lettre de Mayréna au Gouverneur, écrite au crayon (23 mars 1886).

(2) Lettre de M. Villard au Directeur de l'intérieur. Co lão Thô, 22 mars 1886.

correspondant. Il propose aussi de la soie végétale, des mines de plomb, de cuivre et même d'or. Il n'y a en Cochinchine que des employés... Le colon n'a pas l'appui matériel et pécuniaire que les colons anglais, espagnols ou hollandais, trouvent dans leurs colonies. Ce n'est pas en restant à Saïgon ou sur les routes des forêts que l'on trouve ; il faut se fatiguer, pénétrer dans l'intérieur, ne pas être malade (1). » Mélange de bluff naïf et d'idées qui seront bien souvent répétées. En marge de la lettre, le Directeur écrit : « Répondre à M. de Mayréna que je le remercie de sa communication et que je suis heureux de lui faire connaître que j'espère être bientôt à même de faire vérifier par un homme très compétent la valeur de ses découvertes de gutta percha. »

Mayréna avait déjà mis à exécution des projets d'installation agricole ; il s'était établi à Thuân-biên, dans l'arrondissement de Baria, à la frontière du Binh-thuân, mais au milieu d'Annamites. Il y avait obtenu, sous différents noms, trente hectares de concession de terrains et s'y livrait à la culture de la soie végétale, prêt au surplus à faire toute espèce de commerce. Il prétend d'ailleurs conserver les avantages que lui avait valus son titre de chargé de mission : il obtient d'abord un interprète et, bien qu'installé à cent mètres d'un poste, garde les miliciens de son escorte. « L'inspection lui a prêté des voitures, des bœufs, des buffles, des miliciens, des ouvriers, et il se plaint. Quel est cependant le colon pour lequel on ait eu autant de complaisances (2) ? » Les incidents se multiplient : plaintes d'Annamites, plaintes de l'administrateur qui trouve que Mayréna fait preuve d'une désinvolture excessive, commet même des abus d'autorité. Notre homme se défend, affirme qu'il reste le chargé de mission scientifique du Ministre (3) et non pas « un colon vulgaire », accuse l'administrateur d'agir non en préfet, mais en despote, d'être « de ceux qui disent mes buffles, mes tigres, mes cerfs, en parlant des bêtes sauvages qui vivent dans les bois », d'oublier ce qu'on doit à ceux qui ont conquis la Cochinchine. Une accusation plus grave se renouvelle contre lui, celle de commerce d'armes : une perquisition est opérée à son domicile, le dimanche 15 mai 1887 : le procès-verbal en est donné par M. Marquet (p. 18-20).

Mayréna abandonne bientôt son exploitation agricole, qui se réduit d'ailleurs, d'après M. Escoubet, à un petit jardin planté d'aréquieres et de bananiers. Accompagné de Mercuriol, qui le suivra en pays sédang, il part au Cambodge pour proposer au roi la création d'une étrange compagnie de navigation. Le Résident général arrête net le projet qui n'a même pas l'apparence du sérieux (novembre 1887). Mayréna une fois encore semble bien bas : ces deux échecs successifs, si peu honorables, auraient écrasé un autre que lui : voici cependant qu'il va rebondir pour la plus étrange de ses aventures, celle qui lui valut une durable notoriété.

---

(1) Lettre de Mayréna au Directeur de l'intérieur, écrite aux plantations S<sup>te</sup> Marguerite, Thuân-biên, le 11 juin 1887.

(2) Lettre de M. Escoubet, administrateur de Baria, au Directeur de l'intérieur.

(3) « Je ne suis à Thuan-Bien que pour le service du Ministère. A Saïgon j'étais trop loin de mes terrains d'exploration. A Saïgon je ne pouvais cultiver des plantes utiles. J'ai semé depuis mon arrivée plus de 1000 graines de gutta. Je centralise au bord de mer la soie végétale de Malaisie. Je continue mes explorations... Je suis à deux heures de la frontière et ce ne sont pas mes boys qui peuvent me garder et garder les objets du Ministère. »



II. — MAYRÉNA ET LA QUESTION SIAMOISE.

En novembre 1886, au moment où notre aventurier cherchait fortune au Cambodge, arrivait en Indochine son premier gouverneur général, M. Constans. Quelques semaines après, Mayréna lui adressait une demande de mission (1). Il y insiste sur l'existence entre le Laos et l'Annam de peuplades indépendantes exploitées par les Laotiens et les Siamois. Le P. Auger, qu'il a connu à Baria, lui a signalé la reconnaissance faite par deux Anglais. L'or que l'on trouve dans les rivières peut en effet tenter les protecteurs de la Birmanie voisine. Ce serait folie d'employer la force ; persuasion et douceur, suivant l'exemple donné par de Brazza, peuvent seules réussir. Robuste, rompu à ces expéditions, Mayréna peut réaliser ainsi le vœu exprimé par M. Navelle. Les ressources nécessaires sont minimes : quelques hommes d'escorte, quelques coolies, des provisions, quatre à cinq cents piastres.

Satisfaction lui est donnée et, le 15 mars, il repart vers les pays moï, sur le bateau même qui emporte vers Haiphong le Gouverneur général.

Comment obtint-il ce résultat ? Nous rencontrons sur ce point les opinions les plus diverses. Jacques Maran écrit que M. Constans aurait voulu arrêter une campagne de presse de Mayréna, qui avait eu l'idée de fonder un journal, intitulé *La Vérité*, pour combattre le Gouverneur.

Bien que Mayréna ait fait du journalisme à ses heures (2), cette explication ne nous paraît pas mériter grande attention. M. Constans n'était pas homme à se laisser effrayer par les menaces d'un Mayréna. M. Marquet accepte cependant une explication du même genre. « Il est probable, dit-il, que tout le monde avait hâte de se débarrasser du sieur David de Mayréna. » La lettre suivante semble en faveur de cette interprétation (3).

Saigon, le 7 janvier 1888.

« Monsieur le Gouverneur général,

« J'ai l'honneur de vous retourner le projet d'excursion au pays des Bahnars par M. de Mayréna.

« Mon avis est que nous avons intérêt à développer l'influence française dans cette région. Une mission d'exploration, de reconnaissance, ne peut être qu'avantageuse, à

---

(1) Transmise pour avis au Lieutenant-gouverneur le 5 janvier 1887. Voir document n° II.

(2) Marx, qui prit en 1887 la direction du *Saigonnais*, devenu en 1888 le *Saigon républicain*, affirme dans *La Cochinchine humoristique* avoir accepté sa collaboration à la demande de M. Blanchy, président du Conseil colonial. Un article de Mayréna, dit-il, « était un régal littéraire pour mes lecteurs ». Il interdisait cependant les questions politiques au futur roi, qui se vantait d'avoir de hautes relations dans le parti bonapartiste, pour lequel il aurait lutté à Bordeaux.

(3) Le P. Guerlach avait déjà rapporté cette opinion. « J'ai ouï dire qu'on avait envoyé M. de Mayréna chez les Moïs pour s'en débarrasser, parce qu'il devenait gênant à Saigon, chose dont nous n'avons pas entendu parler. » (Lettre du 30 décembre 1888 au directeur du *Courrier d'Haiphong*.) Le Gouverneur général, M. Richaud, écrivait aussi le 12 décembre 1888 au Consul de France à Hongkong : « Si mon prédécesseur M. Constans lui a donné sur les fonds secrets une somme de 300\$, tout porte à croire que ce cadeau n'a été qu'un moyen pour lui de se débarrasser de cet explorateur enragé. »

condition toutefois qu'elle soit confiée à un homme d'un caractère égal, très doux, très conciliant, de mœurs irréprochables et de parfaite honnêteté.

« Je ne connais M. de Mayréna que par la recommandation que m'en fait M. Blanchy, qui le croit apte à mener à bien cette mission.

« Dans tous les cas, si elle lui était confiée, je ne serais pas d'avis de lui accorder une escorte qui, d'après M. Navelle, est absolument inutile et ne pourrait que lui créer des ennuis. Des porteurs pour les provisions, des objets d'échange ou de cadeaux, quelques fusils de chasse, c'est tout ce que devrait avoir l'explorateur.

« Veuillez agréer, etc. »

Peut-on douter de l'ironie qui consiste à affirmer nécessaires les qualités qui manquaient évidemment le plus à Mayréna, puis à esquiver sa responsabilité au profit de « M. Blanchy qui le croit apte à mener à bien cette mission » et doit par conséquent lui supposer toutes les qualités requises ? Le Lieutenant-gouverneur s'efforce d'ailleurs de limiter les risques en suggérant de refuser une escorte au chargé de mission.

Tous ces textes, néanmoins, ne suffisent pas à nous convaincre.

Cette fois encore, le projet présenté par Mayréna ne manquait pas d'intérêt et il avait su invoquer des raisons valables.

Ses arguments économiques étaient au moins spécieux. Les voyageurs qui avaient traversé les pays moï, les missionnaires qui y séjournaient avaient souvent parlé de ses richesses encore inexploitées. Dès ses premières lettres, parues en 1884 dans *Les Missions catholiques*, le P. Guerlach vante les ressources multiples du pays bahnar et se demande avec quelque mélancolie si le développement économique du pays aurait des résultats heureux au point de moral ou religieux. Il insiste sur les mines : « Chez les Sédangs, il y a de riches mines de fer. Avec des instruments très primitifs, ces cyclopes sauvages extraient de grandes quantités de minerai. Que serait-ce s'ils avaient les outils perfectionnés des Européens ? On parle aussi de mines d'or. Leur existence ne m'étonnerait pas du tout, puisque certaines rivières charrient des paillettes d'or en assez grande quantité. »

Le Gouverneur général, les Chinois qui suivaient Mayréna dans son expédition, les financiers anglais ou français de Hongkong pouvaient donc très raisonnablement chercher à préciser la valeur de ces richesses.

L'argument politique était plus sérieux, et si, plus tard, l'ancien combattant de 1870 devait se vanter d'avoir repoussé une invasion prussienne, il signale dans son rapport un fait moins dramatique, mais plus dangereux : le voyage de deux Anglais. C'est là qu'était le véritable danger. Après la chute de Jules Ferry (30 mars 1885), l'Angleterre avait hâtivement mis à profit les hésitations de notre politique coloniale. Le Vice-roi des Indes avait, le 1<sup>er</sup> décembre 1885, signé le traité qui lui assurait la possession de la Haute Birmanie. L'état tampon dont avait rêvé J. Ferry disparaissait ainsi. Nos voisins poussaient le Siam à s'étendre vers le Mékong et même à le déborder. Les Siamois avaient envoyé une expédition dans les régions de Luang Prabang et du Trân-ninh (1). Plus au Sud, ils avaient profité de la révolte des lettrés pour pénétrer sur la rive gauche du Grand Fleuve et prétendaient fixer la frontière à la ligne de

---

(1) LEMIRE, *Le Laos annamite*, p. 65.

partage des eaux Annam-Mékong (1). En 1887, ils s'étaient installés sur la moyenne Sé-san, avaient occupé de façon permanente Attopeu, Saravan, Siempong. On voyait se réaliser les prophéties de Paul Deschanel, qui écrivait en 1885 : « Le jour où l'Angleterre prendra la Birmanie, notre autorité dans la partie orientale de la presque île indochinoise subira une réelle atteinte (2). » Des hommes comme M. de Kergaradec, notre consul à Bangkok, M. Lemire, Résident de Qui-nhơn, signalaient le danger de ces empiètements.

La situation était compliquée à notre désavantage par la révolte des lettrés qui n'était pas encore éteinte. Le roi rebelle, ses ministres, ses partisans s'étaient réfugiés dans l'hinterland de l'Annam et s'efforçaient de soulever contre nous les Moï ou les Mưong. On avait toute raison de croire qu'ils étaient appuyés par le Siam.

Dès son arrivée, le premier Gouverneur général de l'Indochine, M. Constans, prenait avec une énergie méthodique la défense de nos intérêts. Son plan peut se résumer de la façon suivante :

1° se renseigner exactement sur la situation de fait de la région contestée, les empiètements des Siamois, leur force, l'état d'esprit des habitants, la présence des rebelles, etc.;

2° empêcher la situation de s'aggraver : la marche en avant des Siamois serait arrêtée ; nous leur ferions savoir en même temps qu'aux populations indigènes que l'occupation de fait n'était pas reconnue en droit ; des visites de nos nationaux, l'installation de postes prouveraient notre volonté d'action ;

3° établir par une documentation précise nos droits sur les régions contestées ;

4° exiger le respect de ces droits.

M. Constans était homme d'action et c'est dans l'examen des faits que l'on peut retrouver la logique et la sûreté de ces conceptions.

Au Nord, dans la région de Luang Prabang, M. Pavie assurait avec sa belle énergie la défense de nos droits et nous renseignait exactement sur les événements.

Le 8 février, le général Bégin, commandant en chef des troupes de l'Indochine, et le Résident général en Annam et au Tonkin envoyaient au Gouverneur général deux gros dossiers bourrés de documents sur les frontières de l'Annam, du Laos et du Cambodge. Ils permettaient de conclure que la limite de l'Annam n'était pas la chaîne annamitique, mais le Mékong.

Le Résident général s'était adressé à M<sup>gr</sup> Puginier. Celui-ci avait répondu le 28 janvier en mettant en garde contre l'Angleterre qui, d'après lui, aurait désiré faire occuper le haut Laos par le Siam pour faire passer par Luang Prabang une voie ferrée de pénétration au Yunnan. M<sup>gr</sup> Puginier affirmait nos droits sur la rive gauche du Mékong et conseillait de s'adresser au gouvernement annamite, tout en restant en garde contre les mandarins.

---

(1) H. MAITRE, *Les jungles moï*, p. 522. « Dès 1886, leurs prétentions se précisent : dans le Centre-Annam, ils revendiquent comme frontière la ligne de partage des eaux Annam-Mékong, jusqu'un peu au Sud du 14<sup>e</sup> degré de latitude Nord ; de là, la frontière irait rejoindre le Mékong aux environs de Sambor ; la région même de Kontum, le bassin entier de la Sésan, la plus grande partie de celui de la Srépok, étaient ainsi considérés comme territoire siamois. »

(2) Cité dans LEMIRE, *Le Laos annamite*, 1894, p. 53.

Plus au Sud, en décembre 1887, un petit détachement français sous les ordres du lieutenant Hennocque, du 1<sup>er</sup> zouaves, arrivait à Cam-mon, dont le fort était occupé par les Siamois. Le Chau koun qui en avait le commandement lui déclarait que ce point était occupé par les Siamois depuis les premiers jours de 1887; il ajoutait : « Les Français s'étant emparés de l'Annam, le roi de Siam s'est octroyé le Cam-kat et le Cam-mon qu'ils n'ont pas occupés (1) ».

En janvier 1888, le lieutenant revenait à Cam-mon. Il constatait que le poste avancé de Trong-moua avait été réinstallé et que des poteaux indiquant la frontière du Siam avait été plantés par ordre du Chau koun, sur la crête des hauteurs qui forment la ligne de partage.

Dés renseignements recueillis lui permirent de s'assurer que les chefs annamites rebelles, Bach-Xi et Ba-Ho, étaient assez fréquemment dans le Cam-mon et trouvaient asile chez le Chu Choenc, grand bonze très influent dans la contrée, ami particulier du Chau koun, et qui habitait à une journée de marche de Cam-mon (2).

Par une lettre du 1<sup>er</sup> janvier 1888, le Conseil secret avertit le Protectorat « qu'il avait la preuve des relations des rebelles du Hà-tĩnh, parmi lesquels Hà-mghi était alors réfugié, avec les Siamois du Cam-mon et du Cam-cot ». Résultat important qui permettait à la fois de discréditer le prince rebelle et de reprocher au Siam son intervention dans les affaires d'Annam.

Une surveillance active donne bientôt des preuves nouvelles. Le 30 janvier, le Résident de Qui-nhơn annonce la capture au village moi de Buong-thuy sur le Bla, de trois envoyés de Hà-mghi à Bangkok. Ils étaient porteurs de présents et de trois lettres demandant toutes trois des secours contre les Français :

1<sup>o</sup> Lettre de Hà-mghi au roi de Siam, rédigée par les soins de Nguyễn-trọng-Hiệp, alors président du Conseil secret et premier ministre du roi Đông-khánh.

2<sup>o</sup> Lettre des mandarins du Hà-tĩnh aux mandarins du Siam.

3<sup>o</sup> Lettre des mandarins et de la Cour d'Annam aux bonzes siamois.

Ces lettres découvraient donc la triple menace que constituaient les efforts convergents du prince rebelle, du Siam et de la Cour même de Hué.

M. Constans réagit immédiatement. Le 17 février, il avait écrit au Résident supérieur en Annam : « Le commandant du poste de Linh-cam informera le commandant des troupes siamoises que le Gouvernement français entend dégager sa responsabilité. Il spécifiera d'autre part, que l'état de choses provisoire ainsi constitué ne saurait en rien engager l'avenir et ne doit nullement être considéré comme un acquiescement à l'occupation illicite du Tràn-ninh par les troupes siamoises, et qu'il entend, au contraire, réserver tous ses droits sur ces territoires. » (3) Renouvelant les termes

---

(1) Rapport du lieutenant Hennocque, 12 décembre 1887.

(2) Rapport du lieutenant Hennocque, 20 janvier 1888.

(3) Le lieutenant Le Mesle rend compte le 20 mars 1888 de l'accomplissement de cette mission. Le commandant du poste de Linh-cam a eu le 18 mars une entrevue à Trong Moua avec le Chau koun; il lui remet une note conforme aux instructions du Gouverneur. Le premier soin du chef siamois est d'envoyer son porte-drapeau au poteau-frontière qu'il a fait planter au sommet de la Chaîne annamitique pour y fixer une inscription bilingue: annamite et siamois. L'officier français constate en outre un mouvement d'émigration des Mương contraints à de lourdes corvées pour la construction de forteresses siamoises.

de cette lettre, il enjoit au Co-mât de lui envoyer sans retard les titres de l'Annam sur les huyên de Cam-mon et de Cam-cot. Ils arrivent à Hanoi le 18 mars, et le Gouverneur général donne aussitôt à un officier de sa maison militaire, le capitaine Luce, la mission suivante : « Le Gouvernement annamite protestant très nettement contre les prétentions de la Cour de Siam sur les territoires de la rive gauche du Mékong, vous avez à recueillir les documents qui permettent d'établir les droits de l'Annam sur ces territoires contestés ; s'il était nécessaire que vous alliez sur place contrôler quelques renseignements, vous auriez à prier S. M. de vouloir bien vous fournir les moyens de transport nécessaires. » (1)

Le 11 mars, M. de Kergaradec, notre consul général à Bangkok, arrivait à Saigon, où il s'entretenait avec le Gouverneur général, des affaires du Laos. Il insistait non seulement sur les événements de la région de Luang Prabang, mais encore sur ceux de l'hinterland du Centre-Annam. « Le haut commissaire de Bassac, un des premiers personnages du royaume, s'occupe spécialement des pays situés à l'Est du grand fleuve et ne perd pas une occasion d'y exercer son autorité. » On construisait jusqu'à Bassac une ligne télégraphique sans utilité commerciale. Dans la région placée à la hauteur de l'Annam, le consul avait proposé au Gouverneur de laisser « la cour de Hué libre d'affirmer ses droits par les moyens dont elle dispose ». Dans un rapport au Ministre des affaires étrangères dont il envoie copie au Gouverneur général, il affirme : « M. Constans s'est montré disposé à entrer dans cette voie. »

Est-ce au moment où il s'occupait avec tant d'intelligence et d'énergie de ces territoires contestés que le Gouverneur général y aurait envoyé de Mayréna... pour s'en débarrasser ? Lui eût-il, dans ce seul but, accordé non seulement plusieurs centaines de piastres, mais encore une escorte de quinze matas saigonais ? L'eût-il reçu lui-même à Saigon, fait embarquer sur le bateau qu'il allait prendre ? Eût-il eu avec lui plusieurs conversations à bord ? Et le Secrétaire général lui eût-il donné une lettre de recommandation ?

Singulière façon de se débarrasser d'un homme dont on n'eût rien attendu. En réalité, les événements avaient donné au projet présenté par Mayréna une valeur d'opportunité. Ses qualités d'énergie, de courage, sa santé robuste, les longues excursions qu'il avait répétées en pays moï, les renseignements utiles qu'il avait apportés pouvaient faire passer sur ses défauts. Il s'agissait d'ailleurs d'une mission officieuse, pour laquelle on ne devait pas trouver aisément un candidat parfait. Ancien et futur ministre de l'intérieur, habitué à utiliser des hommes très différents, à déterminer les services qu'il pouvait en attendre plus qu'à scruter leur vertu, M. Constans pouvait être tenté d'employer Mayréna sans ignorer son passé.

Le 16 mars 1888, Mayréna débarquait à Qui-nhơn. Il avait avec lui quinze matas saigonais, la lettre de recommandation du Secrétaire général. Il se présente aussitôt au Résident, M. Lemire.

M. Marquet fait de ce dernier le bouffon de son livre. Il apparaît comme une sorte de M. Homais égaré dans les fonctions de résident : « Brave homme, correspondant de plusieurs académies de province et qui semble croire que l'ex-banquier failli de la rue de Chateaudun va perdre son temps à recueillir pour le musée d'Abbeville des collections de plantes, de cailloux et de... coléoptères » (p. 27). « Celui-ci,

---

(1) MAT-GIOT, *L'affaire du Siam, 1886-1896*, p. 75 et 76.

leurré par le bagout et la morgue de Mayréna, ou encore prenant à la lettre le mot de recommandation de M. Klobukowski, se met aussitôt en quatre pour faciliter la tâche de l'explorateur ». « M. Lemire qui fut un des rares fonctionnaires de l'époque qui aient cru Marie I<sup>er</sup>. »

Roi de ces naïfs que M. Marquet multiplie autour de Mayréna, M. Lemire apparaît aussi dans cet ouvrage comme un ennemi aveugle des Missions : « A la demande d'explications de son Résident général... M. Lemire avait répondu en se disculpant évidemment, mais surtout en chargeant les missions de Lang-Sông et du Kontoum de tous les griefs.

« Non seulement, au dire du Résident de Qui-nhôn, les Missionnaires avaient eu l'évidente et ferme intention de créer en pays moï un nouveau royaume de Paraguay, mais encore ils avaient sacré roi David de Mayréna et lui avaient, tout au moins liturgiquement, rendu des honneurs royaux » (p. 70).

M. Marquet fait apparaître l'esprit étroit, la vanité mesquine du Résident en montant en épingle l'incident du prie-dieu spécial donné à Mayréna dans l'église de Qui-nhôn (p. 70 et 71). La haine de M. Lemire contre la Mission se serait exaspérée après son déplacement. Il « partit de Qui-nhôn le cœur ulcéré, vouant au mépris de l'humanité ces missionnaires qui n'avaient cessé de le charger » (p. 72).

M. Marquet reprend ainsi fidèlement, exagère même l'opinion exprimée par les missionnaires, celle du P. Guerlach par exemple, qui déclare dans sa lettre du 30 décembre 1888 : « Dans cette circonstance, comme dans bien d'autres du reste, M. Lemire n'a pas fait preuve des qualités nécessaires à un Résident. »

Est-ce impartialité que de développer une thèse qui ne tient pas un instant devant l'examen des faits et que M. Marquet n'a pu soutenir qu'en faisant tomber des textes tout ce qui allait contre ses conclusions ?

M. Lemire fut en réalité un résident instruit, passionnément attaché à ses fonctions. Ses ouvrages nombreux, dont plusieurs furent couronnés par l'Institut, aidèrent à vulgariser la connaissance des questions coloniales. Patriote ardent, il avait en 1884 publié un volume intitulé *Jeanne d'Arc et le sentiment national*. Il contribuait ainsi au mouvement qui se dessinait alors, en dehors de tout esprit de parti, en faveur d'une fête vraiment nationale de la bonne Lorraine. Cet amour ardent de son pays inspire également l'œuvre littéraire et l'œuvre administrative du résident de Qui-nhôn. La délimitation de la frontière siamoise est au premier plan de ses préoccupations ; tandis que changent ministres et gouverneurs, il est de ceux qui, à leurs postes plus modestes, s'efforcent de conserver à notre politique hésitante et contradictoire une continuité de direction. Les livres ou articles qu'il consacre à cette question : *Exposé des relations du Cambodge avec l'Annam, le Siam et la France*, Paris, 1879 ; *Le pays des Moïs entre l'Annam et le Mékong*, 1889 ; *Les frontières de l'Annam-Tonkin avec le Siam et la Birmanie*, s. d. ; *Le Laos annamite*, 1894 ; *Les cinq pays de l'Indochine, l'établissement de Kouang Tchéou, le Siam*, 1905 ; *La France et le Siam. Nos relations de 1662 à 1903*, 3<sup>e</sup> éd., 1903, ne sont pas l'œuvre d'un graphomane : ils prolongent, par une pression sur l'opinion publique, l'effort commencé par des rapports ou des actes.

Peut-on reprocher au résident d'avoir fourni à celui que tout désignait comme chargé de mission officieuse, l'aide demandée par le Secrétaire général ? Loin de voir en Mayréna un collectionneur de coléoptères et d'accepter sans discussion ou critique toutes ses paroles, M. Lemire chercha quel parti politique on pouvait

tirer de cette expédition dont il n'avait eu à déterminer ni le but, ni la date, ni le chef. Les recommandations qu'il donne à Mayréna dans sa lettre du 15 avril s'éclaircissent à la lecture de celle qu'il écrivait le 22 avril au Résident supérieur en Annam (1). Dans la première, il pousse Mayréna à rechercher les routes qui vont de Qui-nhơn à Kratieh et surtout à Attopeu. « C'est l'ouverture de cette route qui doit être le début de nos premiers efforts, sans porter ombrage au Siam. » Il convient de ménager Pim qui s'efforce de créer une confédération entre les tribus bahnar, rôngao, bahnams et hadrong, et peut ainsi hâter dans ces parages les progrès de l'influence française. Au retour de cette excursion, Mayréna pourra choisir la région favorable à un établissement européen. Il pourra aussi étudier les minerais, la flore et, si possible, « la faune », qui (nous ne l'apprenons pas à M. Marquet) comprend dans les jungles moï beaucoup mieux que des coléoptères. Les conversations de Mayréna et du résident avaient en effet inspiré à celui-ci, non une admiration béate, mais des inquiétudes que manifeste le rapport écrit par M. Lemire au lendemain du départ de l'explorateur. D'abord celui-ci lui avait affirmé que, de l'avis du Gouverneur général et du Ministre, les tribus moï étaient absolument indépendantes. S'il réussissait donc à les attirer à lui, il se déclarerait leur chef et leur protecteur, se concéderait de vastes terrains ainsi que les gisements miniers, sans avoir rien à demander ni à l'Annam ni au Siam. « Théorie dangereuse, déclare le Résident, puisque les étrangers pourront venir s'installer sur la rive gauche du Mékong ; le danger serait d'autant plus grand que cette thèse est aussi celle des missionnaires « émise dans leurs écrits et auprès du Résident général ». Second sujet d'inquiétude. « M. de Mayréna ne recherchera probablement pas les communications entre Qui-nhơn et Kratieh », mais va chercher l'or des affluents du Bla, l'emplacement d'une grande concession territoriale et minière sur laquelle il se fixera. Il risque ainsi un conflit avec les missionnaires sur lesquels il cherche à s'appuyer tout en se méfiant d'eux, des conflits aussi avec les tribus. La présence de 4 Chinois, alors que les Moï n'en ont jamais laissé pénétrer chez eux, risque d'être une source nouvelle d'ennuis. Il conclut donc : « Mes prévisions fondées sur les déclarations de M. de Mayréna... ne sont pas de nature à satisfaire les vues que j'avais émises sur l'exploration complète de la voie commerciale existant entre l'Annam et le Mékong, soit par terre, soit en descendant le Sông Bla. »

Loin d'être la dupe de Mayréna, M. Lemire le juge donc avec la plus grande pénétration : son attitude est celle d'un fonctionnaire modeste qui ne craint pas les initiatives, mais qui, obligé d'accepter les directions de ses chefs, s'efforce d'en tirer le meilleur parti et ne craint pas d'en signaler les dangers possibles.

Nous avons essayé de préciser ce que fut, au début de l'expédition de Mayréna, l'attitude de l'administration française à son égard. Nous n'avons eu qu'à suivre les documents pour définir exactement la position prise par le résident au Bình-đinh. Nous avons vu, par contre, combien, en l'absence de textes, il était difficile de fixer les intentions du Gouvernement général : voulut-il se débarrasser d'un individu encombrant ? utiliser un homme taré mais énergique ? accorder une satisfaction à M. Blanchy, le très influent président du Conseil colonial ? Nous avons émis sur ce point une hypothèse : Mayréna était une des pièces que le Gouvernement général

---

(1) Document n° IV.

faisait mouvoir pour arrêter sur la rive gauche du Mékong la pénétration du Siam et celle des influences étrangères qui pouvaient alors se dissimuler derrière l'action de nos voisins. Si une vue d'ensemble de la politique du Gouverneur général au moment même où Mayréna était envoyé dans les territoires contestés semble exclure toute autre hypothèse, il est difficile de préciser quelles instructions précises furent données à l'explorateur et ce qu'on attendait exactement de lui. La lettre du Secrétaire général dit seulement qu'il se proposait d'explorer « la région qui s'étend à l'Ouest du Binh-đinh et de rechercher les communications naturelles qui pourraient exister entre ce pays et notre colonie de Cochinchine ». Sans doute espérait-on que Mayréna fournirait des renseignements analogues à ceux qu'il avait envoyés pendant son expédition au Binh-thuận, et il s'efforcera en effet, dans ses rapports, de noter l'état d'esprit des habitants, de chercher si la région donnait abri à des rebelles annamites. Mayréna affirme d'autre part, dès son arrivée à Qui-nhơn, qu'il est d'accord avec le Gouverneur général (1) pour reconnaître l'indépendance de cette contrée dont il s'efforcera de devenir le chef. Cette thèse est contraire à celle que soutenait M. Lemire et que M. de Kergaradec, Consul général de France à Bangkok, croyait avoir fait partager au Gouverneur général au moment même où celui-ci allait s'embarquer avec Mayréna (2). Il est cependant possible qu'elle ait été acceptée de M. Constans. Sans doute était-il avantageux, du point de vue diplomatique, d'appuyer aux droits de l'Annam nos revendications sur la rive gauche du Mékong. Ces droits restaient cependant bien discutables dans le Sud et étaient affirmés avec hésitation par la cour de Huè. Surtout cette méthode pouvait présenter des dangers au point de vue intérieur. M<sup>gr</sup> Puginier et M. de Kergaradec approuvent le projet de Truong-vinh-Ký proposant de laisser la Cour de Huè libre d'affirmer ses droits par les moyens dont elle disposait en l'aidant seulement de nos conseils. Or, en fait, ces régions étaient indépendantes et leurs habitants n'auraient pas accepté sans résistance l'arrivée de mandarins annamites. Ceux qui ont vécu en pays moi sont unanimes à affirmer leur esprit d'indépendance et leur hostilité à l'égard des Annamites. Des conflits devaient naître, des expéditions seraient nécessaires, obligeraient à accroître l'armée annamite, à la laisser se réarmer, alors que la révolte venait à peine de s'apaiser.

La solution Mayréna présentait donc des avantages : il pénétrait dans un pays supposé indépendant, s'efforçait d'y faire reconnaître son autorité, puis cédait ses droits politiques à la France en se réservant l'exploitation économique du pays. Directement soumises à la France, ces régions pouvaient, en cas de nouvelle révolte de l'Annam, nous servir de refuge et de place d'armes, peut-être même nous fournir l'appui militaire de leurs populations. En cas d'échec, Mayréna, qui n'était pas chargé d'une mission officielle, serait désavoué et une autre méthode cherchée.

Quelle qu'ait été d'ailleurs la solution acceptée en principe sur la situation politique des régions moi, un fait s'imposait : leurs habitants n'obéissaient à aucune autorité étrangère. C'est à peine à quelques kilomètres de Qui-nhơn que l'explorateur Navelle avait, en 1884, rencontré le dernier poste annamite : il n'y avait au delà ni

---

(1) Et même, ce qui est évidemment un mensonge, avec le Ministre.

(2) Copie d'un rapport adressé par M. de Kergaradec, Consul général et chargé d'affaires de France à Bangkok, à M. Flourens, Ministre des affaires étrangères.



représentant de l'empereur, ni représentant de l'administration française. Au delà, il y avait cependant des Français : les missionnaires qui, depuis 1849, s'étaient établis chez les Bahnar. Seuls, ils connaissaient bien le pays, ses habitants et leur langue. Leur influence y était grande, même en dehors des milieux catholiques. Il était à peu près impossible, sans leur appui, de pénétrer dans le pays et d'entretenir avec les indigènes des rapports amicaux. M. Guiomar, successeur de M. Lemire à la résidence de Qui-nhơn, qui eut à liquider l'affaire Mayréna et parcourut la région en 1889, s'en aperçut et le note avec quelque amertume. A plus forte raison Mayréna, qui n'avait ni l'autorité ni les ressources d'un résident, devait-il recourir à leurs bons offices. Il fait donc visite à l'évêque de la Mission, M<sup>re</sup> Van Camelbeke. Il le fait d'ailleurs avec un singulier état d'esprit. Si nous connaissons mal les instructions données par M. Constans, l'explorateur rappelle dans ses premières lettres au Gouvernement général le conseil qu'il en aurait reçu : « Servez-vous des missionnaires, mais ne vous mettez pas dans leurs griffes », et s'applique laborieusement à montrer qu'il en tient le plus grand compte.

L'évêque le reçoit aimablement, et lui donne pour la Mission des sauvages une lettre de recommandation. Formules banales qu'il ne pouvait évidemment refuser à l'envoyé du Gouvernement français ou même à un compatriote partant vers ces jungles où les missionnaires étaient les seuls Européens. Une phrase indique cependant que les projets de Mayréna l'ont intéressé, qu'il envisage une collaboration étroite de l'explorateur et de la Mission : « Il pourrait même se faire que l'occasion présente soit favorable pour tenter de trouver une solution à la fameuse affaire des Jarais encore en suspens » (1).

### III. — DANS LES JUNGLES MOÏ : LES PREMIERS TRAITÉS.

Le 21 avril, l'expédition part vers l'hinterland. Le Gouverneur général a fourni l'escorte armée (15 matas saigonais), un interprète, l'argent ; le résident a réquisitionné 80 porteurs. Suivront volontairement Mayréna : un triste aventurier, Mercuriol, un commerçant naïf, Paoli, deux femmes annamites, quatre Chinois attirés par les mines d'or.

Une semaine après, Mayréna envoie une première lettre au Gouverneur général (document n<sup>o</sup> V). Lettre étrange ! Désireux d'envoyer des renseignements importants, il y signale que « pour éviter nos postes, le roi d'Annam fait faire en arrière de la frontière une route qui longera le royaume et qui pourra à un moment donné livrer passage aux troupes annamites ». Gonflé d'orgueil, il annonce qu'après avoir terminé son exploration, il se rabattra « sur la Cochinchine de façon à faire une bande de protection sur notre colonie cochinchinoise ». Fait plus important, il envoie un premier traité signé avec Pim et quelques autres chefs moï. Ceux-ci affirment n'avoir jamais été soumis à l'empereur d'Annam, mais accepter l'alliance avec la France qui s'engage à ne jamais leur imposer de chefs annamites, à respecter leurs coutumes, à les protéger, reconnaît qu'ils ne sont pas corvéables. Trois chefs acceptent aussi

---

(1) Nous aurons l'occasion de reparler des Jarais, voisins turbulents, belliqueux et pillards, qui étaient pour la Mission une menace incessante.

de venir à Saigon voir le Gouverneur général. Mayréna annonce qu'il repart avec quatre éléphants et une importante escorte de deux cents Moï. Le 4 mars, il écrit avoir signé un nouveau traité avec Pim, « grand chef moï commandant les tribus des Guelar ». Mayréna insiste sur la qualité de ce dernier événement : « obtenir l'adhésion de Pim était très difficile, car il se considère comme un très grand prince et a fait de nombreuses alliances au Nord et au Sud de son territoire ».

C'était là, en quinze jours, un double et remarquable succès. Comme le disait Mayréna, les Moï qui passaient pour irréductiblement attachés à leur indépendance, acceptaient le protectorat de la France.

Comment avait-il obtenu ce résultat ? Il faut reconnaître que le texte des traités était habile. Il promettait de respecter les mœurs, les coutumes, la religion auxquels les indigènes sont si passionnément attachés. Il affirmait qu'ils ne pourraient être soumis au partage auquel ces populations répugnent. Il flattait leur hostilité contre les Annamites qui les considéraient comme des barbares, imposaient aux Moï soumis de lourds tributs, des formes de respect auxquelles leur fierté refusait de se plier (1). Rien ne pouvait leur paraître menaçant dans ce traité : il ressemblait aux alliances que ces groupements instables concluent entre eux. Il suffisait cependant à établir, sans l'intermédiaire de l'Annam, nos droits sur ces territoires que nous ne désirions pas occuper immédiatement de façon effective. Mayréna pouvait d'ailleurs avoir sur ces populations une grosse influence personnelle. Sa haute taille, sa force physique, son adresse, la justesse de son tir, son attitude un peu théâtrale devaient lui valoir un véritable prestige. Il n'hésitait pas à employer tous les moyens pour en imposer ; il réclame avec insistance une boîte à musique, sachant quelle crainte superstitieuse et quelle vénération inspirent aux sauvages les objets inconnus et étranges.

Ses biographes nous apprennent qu'il était un excellent prestidigitateur. Dans sa lettre du 4 mai, Mayréna rapporte une de ses conversations avec Pim : « Les pères savent tout, disait-il. Nous aussi, lui ai-je dit, et j'ai dû lui casser les œufs, faire disparaître du pain, pour lui montrer que tous les Français savaient faire ces tours de prestidigitation. » Il est vrai que les pères employaient des procédés analogues (2), mais dans un esprit différent : ils s'efforçaient ainsi de faire disparaître la croyance aux sorciers. Mayréna, comme le firent d'ailleurs d'autres explorateurs, utilisait cette croyance à son profit.

---

(1) Cf. rapport Guiomar document n° XV.

(2) Deux textes, l'un du P. Durisboure : *Les sauvages Ba-Hnars*, ch. XXII, p. 285 à 303, l'autre du P. Guerlach : *Chez les sauvages Ba-Hnars in Missions catholiques*, 19 septembre 1884, dont il existe à la Bibliothèque de l'École française d'Extrême-Orient une collection annotée par le P. Guerlach lui-même, nous renseignent sur cet éclatement des œufs (*peudoh ketap ir*). C'est une forme d'ordalie utilisée par ces sorciers que l'on rencontre sous le nom de *beidjaou* dans tous les pays moï. D'après le P. Guerlach, « on y a recours pour découvrir une personne qui a *deng*, c'est-à-dire qui possède le pouvoir de frapper de mort qui bon lui semble, à l'aide de flèches invisibles qu'elle lance à n'importe quelle distance. On consulte aussi les œufs dans les questions de vol ou d'empoisonnement ». Le P. Guerlach décrit ainsi les procédés du *beidjaou* : après une mort suspecte, les habitants s'étaient rassemblés autour du sorcier. Le sorcier lava d'abord ses œufs sacrés avec de l'eau à laquelle il mêlait le suc de plantes recueillies dans la forêt. Les Bahnars nomment ces plantes *jeupel* et

Enfin, dans ses rapports avec Pim, Mayréna profite de l'influence que les Pères avaient acquise sur ce chef. Pim, nous dit M. Navelle, était le « fils de ce fameux Kiem dont le P. Dourisboure nous parle dans son livre, et qui, après avoir été un objet de crainte pour les missionnaires, était devenu leur ami et leur protecteur » (1). Il avait, nous dit cet explorateur, « toutes les qualités d'un chef de parti : jeune, beau, brave, adroit, éloquent et confiant en l'avenir ». Pendant la révolte, il avait refusé, au risque de sa vie, de soutenir les Annamites contre les missionnaires. « Les rebelles, écrit le P. Guerlach (2), étaient décidés à détruire la mission

---

*hla beukong*. Cela fait, le sorcier mordit une piochette, jura qu'il procéderait en tout suivant les règles de son art, sans aucune fraude, et l'opération commença. Le sorcier prit un œuf et le tint entre l'index et le médius de la main droite, le bras tendu horizontalement. Un assistant énumère divers hameaux : au nom de Kon Teuleh, l'œuf se casse. Le sorcier reprend un œuf. On énumère cette fois les habitants. Au nom de Lonh, femme de Pih, l'œuf se casse à nouveau. Lonh est la coupable, doit payer une lourde amende, être réduite en esclavage si elle ne peut payer. Les *beidjaou* prétendaient venir dans les villages des pères chercher leurs victimes. Ceux-ci essaient de lutter contre cette superstition soit en faisant apparaître l'ignorance des *beidjaou*, soit, après s'être exercés, en cassant eux-mêmes l'œuf pour déclarer coupable le sorcier. C'est ce que fait le P. Dourisboure : « Gens de Kon Ho Ring et de Kon Trang, dit-il,.... si ce *bojaou* ici présent est un fourbe, s'il est un empoisonneur, le plus menteur et le plus méchant des hommes, que cet œuf se casse entre mes doigts ! » Et l'œuf vole en éclats. Le P. Guerlach conte ses premiers essais. Lorsque le premier œuf éclate, le jaune et les glaires lui sautent à la figure, au grand amusement des sauvages, mais il obtient ensuite un succès complet. Ses sauvages se disent alors : « Maintenant le grand père est devenu *beidjaou* parfait. » Il se sent désormais armé contre les sorciers qui viendraient désigner quelque *deng* dans son village. Il prendrait ses œufs et dirait : « Si le devin ici présent est un fourbe, un menteur et un vilain homme, éclate ! » « Et je vous assure que l'œuf éclaterait de façon remarquable. » Il est curieux de constater que ces démonstrations n'ont pas le succès que l'on pourrait en attendre. Le P. Dourisboure conclut son chapitre en déclarant : « Cependant, chose incroyable, ces pauvres gens restèrent toujours convaincus du pouvoir surhumain de leur sorcier, malgré toutes ces preuves évidentes de sa fourberie. Si l'affaire en resta là, ce fut uniquement parce qu'ils ne savaient plus par quel moyen m'attaquer. Que le pouvoir de l'enfer est terrible ! » Le P. Guerlach arrive involontairement au résultat que recherchait consciemment Mayréna : il passe pour un *beidjaou* puissant. Il se rend compte qu'il ne doit pas faire trop de fonds sur la conviction qu'il peut obtenir. « Cela suffirait, je crois, pour empêcher les étrangers de donner suite à leurs mauvais desseins contre nous. Du reste, comme conclusion je leur dirais : « De deux choses l'une, choisissez : ou vous voulez vivre en paix avec nous... ou vous voulez opprimer les gens de mon village, et alors c'est la guerre. » Puis, leur montrant les quelques fusils dont plusieurs chrétiens sont armés, j'ajouterais : « Dans ce cas, voilà avec quoi nous casserons les œufs. » Cet argument fera plus d'impression que le reste... » Imperméabilité de la mentalité primitive à l'expérience, disent sans doute ceux qui connaissent les beaux livres de M. Lévy-Bruhl. Nous croyons avec Durkheim et M. Allier qu'en réalité la question est plus complexe et que, si les Moï ont des croyances différentes des nôtres, ils raisonnent de façon analogue.

(1) NAVELLE, *op. cit.*, p. 224, et DOURISBOURE, *op. cit.*, p. 29 sqq.

(2) *Op. cit.*, 18 novembre 1884, p. 551.

catholique, et leurs chefs subalternes séjournèrent actuellement dans le village de Pim, chef qui avait toujours entretenu d'amicales relations avec nous. Les païens voulaient forcer Pim à leur servir de guide et d'auxiliaire dans l'expédition qu'ils avaient projetée contre nous. Le sauvage résista aux promesses comme aux menaces et répondit à nos ennemis qu'ils pouvaient le tuer dans sa maison, mais que lui ne céderait pas à leurs exigences. »

Il fut sauvé par l'arrivée du P. Vialleton et d'une troupe de chrétiens armés de fusils. La seule nouvelle de leur approche produisit l'effet d'un coup de foudre : « mandarins, satellites, soldats prennent leurs sabres et courent vers la porte pour s'esquiver » (1).

Pim éprouvait la plus grande admiration pour notre civilisation et spécialement pour nos armes. « Vous n'êtes pas des hommes, vous êtes les fils des dieux », s'écriait-il, en voyant l'effet des balles explosibles tirées par M. Navelle (2). Mayréna dut profiter de l'état d'esprit de ce chef intelligent, énergique et ambitieux, tout prêt à s'appuyer à notre force pour étendre son pouvoir. Il négociait un projet d'alliance des Bahnar, des Rongao, des Bahnam et des Hadrong, projet qui était vu favorablement par les Pères et l'administration française (3), dont Mayréna se disait le représentant.

Le 8 mai, l'explorateur annonce qu'il parcourt les villages en parlant de la France et que, malgré la cruauté que tous les Moï attribuent aux Djarai, il va « y aller ».

#### IV. — MAYRÉNA ET LA MISSION DES SAUVAGES.

Malgré ces premiers succès, Mayréna avait éprouvé des difficultés. Ses coolies annamites, qu'il traitait sans doute devant les Moï avec mépris et brutalité, qu'il ne payait pas et qui devaient éprouver cette terreur de la haute région si fréquente chez les habitants des deltas, s'étaient enfuis. Il ne pouvait, suivant les termes du traité, demander à Pim de lui en fournir de nouveaux. Il décide donc de « se servir des Pères », dont au même instant il essayait de saper l'influence. Il envoie au P. Guerlach les deux lettres de M<sup>re</sup> Van Camelbecke, lui annonce la fuite des coolies qu'il attribue à l'incapacité du Résident ; en même temps, il annonce, avec sa grandiloquence coutumière, qu'il se plaint au Gouverneur général et au Ministre de cette scandaleuse absence d'autorité, et demande au Père de l'aider à continuer sa route.

Le P. Guerlach arrive le 8 au village de Pim. Le 10, il repart avec Mayréna, arrive le 13 à sa chrétienté. Deux jours après, Mayréna envoie au Gouverneur général un long rapport (4). Il y insiste encore avec beaucoup de bon sens sur la nécessité de ne pas blesser le désir d'indépendance des Moï. L'emploi de la force dresserait contre nous, dans un pays propice à toutes les embuscades, des populations guerrières et courageuses. Le rôle de l'envoyé de la France doit être de réunir, sous une autorité librement acceptée par elles, cette poussière de tribus. On pourrait ainsi, le cas échéant, s'en servir contre l'Annam. Cette lettre montre d'autre part un

---

(1) *Ibidem*.

(2) NAVELLE, *op. cit.*, p. 234.

(3) Lettre de M. Lemire à Mayréna, 15 avril 1888, in MARQUET, p. 27.

(4) 15 mai 1888, doc. n° IV.

retournement complet dans l'attitude de Mayréna à l'égard des missionnaires. Leur autorité, dit-il, est grande et ils ne la doivent qu'au bien qu'ils font, à leur respect des coutumes indigènes ; ils ont tracé les routes, établi une carte de la région. Quelles sont les causes de ce brusque revirement ? Mayréna avait dû être heureux de voir mises à sa disposition les ressources de toutes sortes dont disposaient les Pères, moyens de transport, connaissances géographiques, linguistiques, ethnographiques. Il devait être frappé par l'air de richesse des chrétientés comparées aux régions voisines. Il était obligé de se rendre compte que les Pères n'oubliaient, ni la France, ni le drapeau français. L'autorité personnelle du P. Guerlach devait être pour beaucoup dans ce nouvel état d'esprit. Le Père, âgé alors de 30 ans, était en pays moï depuis plus de cinq ans, lorsqu'y arriva Mayréna. Taillé en Hercule comme celui-ci, de santé robuste, d'une extraordinaire énergie, il avait eu à subir les pires épreuves. La fièvre l'avait terrassé, fait longuement délirer. Pendant deux ans, la mission avait été isolée, puis menacée par la révolte des lettrés ; la délivrance datait de quelques mois à peine. Jamais son énergie n'avait faibli. Il avait l'âme de ces moines-soldats du moyen âge, dont la dernière guerre a renouvelé et multiplié le type. Il avoue que la patience n'est pas sa plus grande qualité. « Il faut beaucoup de patience. Demandez à Dieu qu'il me la donne, car vous savez comme moi que ce n'est pas ma vertu de prédilection. » Nous avons vu qu'il se résout aisément à en appeler de l'argument logique à l'argument tonnant des fusils. Il doit y recourir à plusieurs reprises pendant la révolte, lors des tentatives faites par les Annamites pour pénétrer chez les Bahnar. « Père ! ils arrivent ! » lui annonce-t-on. Ses décisions sont promptes : « Je pris mon fusil, mon bréviaire, une relique de la vraie croix suspendue à mon cou avec mon chapelet, puis fis frapper le tambour de guerre..... et en route. »

Les attaques verbales provoquent de sa part des ripostes aussi promptes et aussi rudes. Cette bravoure, cette indomptable énergie, l'ardeur qu'il apportait dans ses soins aux malades l'avaient rendu très populaire parmi les sauvages, le plus populaire des missionnaires, affirme M. Guiomar. Il devait en imposer à Mayréna dont il possédait toutes les qualités de force physique, de hardiesse, de confiance en soi avec de plus cette continuité de volonté, cette rectitude de vie que donne l'attachement à un grand idéal.

Mayréna allait se trouver d'accord avec les missionnaires sur une question essentielle. M. Lemire, M. Guiomar, M. Rheinart, Résident général, ont cru que les missionnaires avaient eu le désir de fonder entre la chaîne annamitique et le Mékong un nouvel état théocratique, un nouveau Faraguay. Nous n'avons trouvé aucun document qui justifie un pareil soupçon. Les indications concordantes de MM. Navelle, Mayréna, Guiomar prouvent qu'ils faisaient flotter le drapeau français, et le P. Guerlach, messin, était d'un ardent patriotisme. Il est, par contre, certain que les missionnaires affirmaient l'indépendance de ces régions moï, certain qu'ils ne désiraient pas que nous y pénétrions à la suite et au nom de l'Annam, possible qu'ils n'aient même pas désiré que la pénétration française s'exerçât immédiatement par un autre intermédiaire que le leur. Il faut reconnaître que les opinions ne pouvaient être les mêmes suivant que la question était examinée du point de vue des Moï et de la politique intérieure ou du point de vue de l'Annam et de la politique extérieure. Une série de malentendus fut nécessaire pour mêler des accusations de cléricalisme ou d'anticléricalisme à une discussion presque complètement indépendante des problèmes

religieux. La solution des Pères, soutenue par Mayréna, semble avoir été approuvée par M. Constans ; celle de MM. Lemire et de Kergaradec était aussi celle de Trông-vinh-Ký et de M<sup>sr</sup> Puginier.

En réalité, les Pères qui vivaient au milieu des Moï, ne pouvaient ne pas reconnaître l'indépendance de fait des Moï : « Les montagnards sont... complètement indépendants de l'Annam », déclarait au début de son livre le P. Dourisboure. Ils affirmaient aussi l'esprit d'indépendance des sauvages et leur hostilité toute spéciale contre la domination annamite (1). Ils ne pouvaient donc (et c'est là le point de vue de tous ceux qui connaissent les Moï) trouver juste ou avantageuse une solution qui appuierait de notre prestige et de notre force l'établissement d'une domination étrangère particulièrement détestée. Leur sympathie pour les populations qu'ils évangélisaient, l'évidence des faits, le patriotisme s'accordaient donc pour leur faire soutenir que les Moï étaient et devaient rester indépendants de l'Annam. L'intérêt religieux et l'intérêt personnel allaient d'ailleurs dans le même sens. Comment cette mission qui, depuis sa fondation, avait si souvent subi, venait si récemment encore de subir les assauts des persécuteurs annamites, aurait-elle pu accepter de gaîté de cœur que les sauvages qui l'avaient protégée et elle-même fussent soumis aux mandarins ? L'avenir eût été trop menaçant. Des diplomates qui, de loin, jugent sur dossiers pouvaient attacher le plus grand prix aux papiers jaunis des archives ; ceux qui vivaient au contact exclusif de l'Annam pouvaient chercher à le gagner en favorisant son expansion ; les Pères jugeaient d'après des faits, d'après des sentiments qu'il était impossible de mettre en doute ; des épreuves multiples et récentes les avaient attachés à leurs sauvages, remplis de défiance pour les hommes des deltas et la cour de Hué.

La pénétration française devait donc, à leur avis, exclure tout intermédiaire de l'Annam. Il semble que, même directe, les Pères ne désiraient pas la hâter. Ne suffisaient-ils pas à affirmer dans le pays qu'ils occupaient les droits de la France ? La venue de nos administrateurs risquerait, sans avantage réel pour leur patrie, de compromettre l'œuvre d'évangélisation. Tant qu'ils étaient seuls Européens, les indigènes devaient spontanément faire dépendre des forces surnaturelles dont parlaient les Pères la puissance de notre civilisation et tout spécialement la prodigieuse portée de nos armes. Ils étaient tentés, pour se les concilier, de se convertir au catholicisme. La venue d'administrateurs civils qui disposaient souverainement de ces forces, sans que parût nécessaire l'intervention des Pères et du Dieu qu'ils prêchaient, diminuerait la force d'attraction de la religion nouvelle, laisserait subsister tout entier l'attachement farouche des indigènes à leurs coutumes et à leurs traditions religieuses. D'autre part, ceux qui venaient chercher la sécurité dans les villages chrétiens étaient libres de conserver leurs superstitions, mais ne pouvaient les accomplir en public (2). Cette restriction disparaîtrait avec la venue de nos administrateurs en

---

(1) Pendant la révolte des lettrés, les Jaraï eux-mêmes, ennemis héréditaires des Bahnar, ennemis presque constants des Pères, avaient refusé de favoriser les entreprises annamites.

(2) Guerlach cite ces paroles d'un chrétien : « Le Grand père (le P. Guerlach) ne force personne à se faire chrétien ; pourvu que l'on n'accomplisse pas de superstitions en public, on est parfaitement libre. »

même temps que disparaîtrait sans doute le monopole de fait que possédaient les missionnaires pour le commerce local et les prêts aux indigènes. Indiscutablement patriotes, les Pères pouvaient donc ne pas désirer que la France représentée par eux le fût aussi, immédiatement, par les représentants d'une administration et d'un gouvernement souvent irrégulier (1). Cette attitude qui opposait les missionnaires à M. Lemire et les opposera à son successeur M. Guiomar, devait, au contraire, les rapprocher de Mayréna.

En venant à son secours, en lui donnant un appui matériel et moral, les Pères faisaient ce qu'ils auraient fait en faveur de tout représentant officiel ou officieux de la France et ils ne pouvaient douter que Mayréna le fût.

Mais cet appui pouvait être plus ou moins effectif : sans abandonner Mayréna, les Pères pouvaient légitimement ne favoriser qu'à demi la réalisation de projets qui leur auraient paru dangereux. Leur prestige dans le pays, et le fait qu'ils pouvaient seuls servir d'interprètes (2) leur permettaient de freiner à leur guise. Il paraît évident que les Pères virent avec faveur, sinon la personne un peu inquiétante de Mayréna, du moins ses projets et qu'une collaboration active s'établit entre eux. Le nouvel explorateur était gagné d'avance à une thèse qui avait tant d'adversaires, apportait l'assurance qu'elle était partagée par le Gouverneur général et même le ministre. C'était la condition essentielle d'un accord profond. Enfin, Mayréna pouvait aider les Pères dans leur lutte contre les Jaraï. Cette tribu était industrielle : les femmes tissaient habilement les langoutis ou ceintures dont s'habillent les Moï ; bons forgerons, les hommes aimaient la guerre et le pillage. Ils s'attaquaient surtout à leurs voisins, les Bahnar, qui étaient à la fois moins industriels, plus doux et plus pacifiques et avaient accueilli les Pères (3). Ceux-ci avaient eu, à plusieurs reprises, à repousser les incursions des Jaraï et le P. Guerlach venait de commander contre eux une victorieuse expédition de représailles. La menace subsistait cependant (4) et les Pères pouvaient trouver en Mayréna, ancien officier, énergique, vigoureux, bien armé, un allié des plus utiles. Du 8 mai à son départ, Mayréna aura donc toujours avec lui un missionnaire qui lui servira de guide, d'interprète, de témoin et parfois de secrétaire.

#### V. — MARIE I<sup>er</sup>, ROI DES SÉDANG.

Mayréna réalise avec une rapidité étonnante le plan qu'il avait fait connaître à M. Lemire, puis au P. Guerlach : il ira même bientôt au delà des bornes qu'il s'était fixées.

Accompagné du P. Guerlach, il visite d'abord les chrétientés : celle de son guide (Kon Jeri Krong), celle du P. Vialleton (Kon Tum), celle du P. Irigoyen

---

(1) En fait, les progrès de l'évangélisation moi ont été à peu près arrêtés par l'installation effective de l'administration française.

(2) L'interprète annamite que Mayréna avait avec lui devenait inutile à l'intérieur où aucun sauvage ne parlait l'annamite. La diversité des langues compliquait encore le problème, comme M. Guiomar le signale.

(3) P. GUERLACH, *Missions catholiques*, 8 février 1884, p. 70.

(4) Le Colonel Tournier signale dans ses *Notes sur la région Est du Bas-Laos*, publiées en 1900 dans le *Bulletin économique de l'Indochine*, que la solution de la question des Jaraï était urgente.

(Kon Trong). Ce dernier fait donner en son honneur la curieuse et cruelle fête du Rolang (1).

Bientôt, ils repartent pour une première expédition qui se prolonge du 25 mai au 7 juin (2). Dès le 26, un traité est signé avec Kleu, Djeune, Blao, chefs de Pelei Tebau, Brua et Ap, chefs de Kon Tran Mené. L'autorité de « M. le Baron Marie David de Mayréna est reconnue par les habitants. Il les jugera en dernier ressort. » Il « s'engage à protéger ces villages et à les conduire à la guerre contre leurs agresseurs ; mais la guerre ne sera décidée que sur l'avis des chefs réunis. » Le commerce sera organisé dans des conditions avantageuses pour les indigènes. « Les Moï conserveront leurs usages et resteront libres dans leurs croyances ; toutefois, s'ils désirent des ministres d'une autre religion, ils s'engagent à leur fournir les terres suffisantes à leurs besoins et leur entretien (3). Le P. Guerlach sert d'interprète, écrit lui-même le traité que signent les parties contractantes et que Mercuriol et lui contresignent comme témoins (4). Il agira de même pendant toute cette époque.

Le 29, un traité est signé avec les villages de Kon-Gung-Yé et Kon-Gung-Xui. Les clauses sont semblables ; les habitants s'engagent en outre à ne pas se faire la guerre entre eux, mais à s'aider réciproquement et à s'entendre à l'avenir avec tous ceux qui accepteront l'autorité de Mayréna (5). Le P. Guerlach décrit les

---

(1) Il en existe plusieurs descriptions : celles du P. Combes (p. 436 in *Lettre sur les mœurs et coutumes des Bahnars* donnée en appendice à l'ouvrage du P. Dourisboure) et de Navelle (*op. cit.*, p. 284), en l'honneur de qui elle avait été célébrée par les sauvages du P. Guerlach. Un buffle attaché par un long câble à une piquet est frappé à coups de flèches, de lances et de sabres. Avant de donner le coup mortel, on lui coupe les jarrets et on lui inflige, dans une excitation accrue, d'innombrables blessures. D'après le P. Combes, le Rolang traditionnel suivait une guerre victorieuse : « le nombre des buffles qu'on immole dans cette occasion serait, dit-il, égal à celui des prisonniers qu'on a faits à l'ennemi ». Le buffle apparaît ainsi comme substitut du prisonnier et le Rolang comme une survivance de sacrifices humains. Gardant l'homme comme esclave, le Moï offre une autre victime. L'importance de celle-ci semble indiquer que la tradition primitive s'était transformée depuis peu. D'ailleurs, les sacrifices humains persistaient encore chez les Moï (cf. P. GUERLACH in *Missions*, p. 82). Le récit de Navelle s'accorde avec cette interprétation. Le Rolang donné en son honneur ne célèbre pas une victoire réelle, mais il a été précédé d'une « petite guerre » simulée.

(2) Nous n'avons pas trouvé aux Archives centrales les comptes rendus fort détaillés qui furent écrits par Mayréna « pour le Secrétaire d'Etat à la Marine et pour le Gouverneur général » (*L'œuvre néfaste*, p. 135) et envoyés par le P. Guerlach à Qui-nhon. Restent comme sources le récit rapide du P. Guerlach dans *L'œuvre néfaste* et le *Bulletin des lois, décrets et ordonnances du Royaume sedang* publié à Ostende et dont un exemplaire est inséré dans le manuscrit Maran. Le premier nous fait connaître les incidents du voyage ; le second reproduit, peut-être avec des additions, tous les documents administratifs. Il est impossible de consulter pour l'histoire de cette période, les lettres et articles ultérieurs de Mayréna : ils ne présentent guère qu'un intérêt psycho-pathologique.

(3) *Bulletin des lois...* B. Ordonnances et décrets, tome I, n° 1.

(4) GUERLACH, *L'œuvre néfaste*, p. 133.

(5) *Bulletin des Lois*, n° 2.



péripiéties de cette journée : les habitants s'étaient d'abord enfuis, croyant qu'un chef français voulait les exterminer pour s'emparer du pays ; un fleuve rapide arrêtait la marche de l'expédition. L'arrivée du chef Xui arrange tout. Il rappelle les habitants, fournit les pirogues pour le passage du fleuve. Mayréna les émerveille par la portée et la justesse de sa carabine, fait leur joie en leur laissant « les douilles vides en laiton qui, une fois nettoyées, constituent un ornement de première classe pour les tuyaux de pipes (1) ».

On s'arrête à Kon-Gung où se prépare et s'accomplit le grand événement de cette petite histoire. Le 3 juin, les chefs et les hommes réunis de toutes les tribus qui ont reconnu Mayréna comme chef déclarent accepter une Constitution qui lui attribue la royauté. « Les territoires indépendants qui s'allient prennent le nom de Confédération moi. Les Sédangs y étant les plus nombreux, le pays prendra le nom de Royaume Sédang. La royauté est absolue, héréditaire. Le roi est le juge suprême, le chef de l'armée ; il décide de la guerre et de la paix avec l'assistance d'un conseil ; les terres inoccupées lui appartiennent. Les religions sont libres, mais le Dieng (2) ne s'applique pas au roi. Les sacrifices humains sont interdits (3). »

Marie I<sup>er</sup>, roi des Sédang, prend ses fonctions au sérieux. Le P. Guerlach avait envoyé chercher un chef des Keuiong. Celui-ci, empêché, envoie son cousin Khèn, nommé Phia Kèo par les Siamois. Celui-ci fait connaître l'arrivée à Attopeu de trois Européens en qui on croit reconnaître des Allemands. Marie I<sup>er</sup> signe avec le Phia Kèo un traité d'alliance ou plus exactement de protectorat. Il promet son aide et sa protection, tandis que le chef s'engage à donner tous les témoignages d'une entière soumission et de sentiments respectueux (4). Le lendemain le roi récompense Mercuro en lui faisant accorder par « Xui, chef civil et militaire des territoires de Kong-Gung » la concession aurifère du Dah Henoui, ruisseau qui, nous dit le P. Guerlach, charriait des paillettes d'or. Rentré à Kon Tum, puis à Kon Jeri, Marie continue à

---

(1) GUERLACH, p. 134. Il signale aussi qu'un ruisseau voisin charrie des paillettes d'or.

(2) Forme de tabou ou d'interdit religieux. Un village déclaré Dieng est fermé à tous les étrangers.

(3) La tradition s'en était conservée. En construisant la maison commune, que l'on retrouve dans un groupe étendu de tribus moi, on enterrait un homme vivant que l'on écrasait sous la colonne maîtresse. Cf. GUERLACH, *Missions*, 15 février 1884, p. 82 : « Chez les païens, la construction d'une maison est l'occasion d'une foule de superstitions, mais je crois que la maison commune prend à elle seule une grande partie des sacrifices faits à l'occasion d'un nouvel établissement. Dans certains villages sédang, on place un homme dans le trou qui doit recevoir la colonne principale : cette dernière est ordinairement une poutre d'une grosseur respectable et qui pèse bon nombre de kg. La victime humaine une fois descendue dans ce trou, on laisse retomber la poutre sur le malheureux qu'elle écrase ; alors on comble le trou et on achève la construction. Le Jang (divinité) aura pour agréable cette offrande, et protégera la maison commune et le village. » Le P. Guerlach signale aussi des sacrifices de prisonniers annamites pendant une épidémie de variole.

(4) *Bulletin...*, n° 4. Le P. Guerlach affirme p. 135 que le Tiao mrong siamois installé à Attopeu confisque les présents reçus par le chef et lui impose une forte amende pour avoir reconnu la juridiction d'une puissance autre que le Siam.

organiser son royaume. Le 10 juin, il signe un traité d'alliance avec les RR. PP. missionnaires. Le 12, il donne à Mercuriol le titre de Marquis de Henoui. Le 14 juin, il repart avec le P. Guerlach pour une nouvelle expédition qui aboutit à un traité signé avec les Hamong qui acceptent la Constitution du royaume sédang et déclarent vouloir en faire partie (1). Le roi revient très malade, avec une fièvre intense et une violente diarrhée. Effrayé, il prie le P. Guerlach « d'écrire à M. le Gouverneur général une lettre qu'il signa après l'avoir lue, et dans laquelle il demandait son rappel » (2). Dans cette lettre signée « de Mayréna » et où rien ne rappelle son nouveau titre, il annonce qu'il vient de parcourir le pays des Hamong ainsi que la plus grande partie de celui des Sédang et qu'il fait convoquer par le P. Guerlach plusieurs chefs sédang dont il tient à obtenir l'adhésion à la confédération. Il annonce le départ de Mercuriol qui donnera tous les détails sur l'expédition, réclame avec insistance les provisions demandées, affirme enfin que si le Gouverneur désire voir des chefs sauvages à Saïgon, la présence du P. Guerlach est absolument indispensable, car les sauvages ne marcheront pas sans lui.

Mercuriol repart donc avec les mata (à l'exception de trois Annamites), les Chinois et l'interprète. Mayréna se rétablit, ne songe plus à quitter le pays, part de nouveau en expédition, cette fois avec le P. Irigoyen. A Kon Jeri, le 1<sup>er</sup> juillet, il fait accepter par les chefs une nouvelle constitution. Celle-ci reprend la plupart des articles antérieurs, mais précise les droits du roi sur les terres non occupées et aussi les conditions dans lesquelles seront levées les troupes ; interdit en même temps la vente d'esclaves sédang à d'autres nations (3). Seul l'article 12 introduit un point nouveau important. « Toutes les religions sont libres, mais la religion catholique est la religion officielle. » Le P. Irigoyen sert d'interprète et de témoin, le P. Vialleton légalise sa signature.

Le 4 juillet, un traité d'alliance est réalisé entre le royaume sédang et la république bahnar-rongao ; le traité est signé par Marie 1<sup>er</sup> et Krui, Président de l'union des Bahnar-Rongao (4), contresigné par le P. Vialleton qui sert d'interprète (5). Cette série de traités aboutissait ainsi à la formation d'un groupement puissant qui permettait, sans recourir à l'Annam, d'arrêter la pénétration siamoise : favorable aux intérêts de la France, elle étendait aussi l'influence des missionnaires, car Krui, chef sans prestige personnel, ne pouvait gouverner que sous leur direction. D'autre part, ignorant les langues du pays, Mayréna ne pouvait rien sans leur aide. Aussi accorda-t-il aux Pères, par décret du 25 août, des donations de terres et des privilèges. S'appuyant sur l'article 6 de la Constitution lui donnant l'autorité absolue, sur l'article 9 lui donnant

---

(1) *Bulletin*, n° 7. Le *Bulletin* donne la date du 10 juin. Celle du 20 est donnée par le P. Guerlach.

(2) GUERLACH, p. 135. La date, le contenu et l'écriture prouvent que cette lettre est celle du 25 juin 1888 que nous donnons aux documents sous le n° XI.

(3) L'esclavage existait dans tous les pays moï, existe encore chez les Moï insoumis.

(4) Sur Krui, président de la république bahnar-rongao, voir le rapport Guiomar. Le P. Kemlin a consacré aux Rongao les études suivantes : *Les songes et leur interprétation chez les Rongao* (BEFEO, X, 507) ; *Alliances chez les Rongao* (*Ib.*, XVIII, iv) ; *Rites agraires chez les Rongao* (*Ib.*, IX, 493 ; X, 131). Elles sont parmi les meilleures qui aient été consacrées à l'ethnographie de l'Indochine.

(5) Il sera remanié et précisé le 19 août.

la propriété du sol, sur l'article 1<sup>er</sup> déclarant que toutes les religions étaient libres, mais que la religion catholique était la religion officielle, il accordait aux Pères le droit de prêcher librement et d'exercer la religion catholique dans tout le royaume. Il décrétait qu'aucun maître ne pourrait empêcher son esclave de se faire catholique, et établissait le droit d'asile en faveur des chapelles ou églises des Pères. Enfin il accordait au P. Irigoyen sur le territoire sédang tout le terrain nécessaire à la fondation d'une nouvelle ville et aux travaux de culture.

Ce succès rapide a de quoi surprendre. Quoi ! Ces populations de l'hinterland moï, plus spécialement ces Sédang (1) si belliqueux, si attachés à leur indépendance, avaient accepté si aisément un chef étranger ? Le fait mérite une explication qui nous permettra de pénétrer quelques aspects assez complexes des mœurs indigènes. Les indications des PP. Combes, Dourisboure, Guerlach, de l'explorateur Navelle, de Mayréna, enfin le rapport de M. Guiomar, permettent de préciser les contours curieux de leur organisation politique et de leurs mœurs (2).

Ils sont fortement attachés à leurs coutumes, à leurs traditions, à leurs croyances religieuses. Les heurter provoque de terribles réactions. Des explorateurs, des fonctionnaires ou des soldats ont plus d'une fois payé de leur vie une atteinte souvent involontaire, parfois même inconsciente, à ces superstitions. Cette communauté de croyance les lie puissamment entre eux ; l'action du groupe est si forte que le caractère collectif de la croyance semble pour eux plus important encore que son objet ou son caractère traditionnel.

Le M<sup>is</sup> de Barthélemy (3) note le curieux fait suivant :

« Les Pères ont obtenu difficilement des conversions particulières. Au cas seulement où tous les habitants l'acceptent, ils se rendent en bloc à Con-thoum et demandent le baptême après s'être fait instruire. »

M. Lévy-Brühl (4) a montré qu'il y a là des formes caractéristiques de la mentalité primitive : « Les indigènes. . . n'ont aucune idée de leur salut individuel. Ils ne

---

(1) Le P. Guerlach écrivait en 1884 (*Missions*, p. 70) : « Les Sédangs sont un peuple de forgerons... C'est aussi une tribu très guerrière et très attachée aux superstitions. Lors de l'établissement de la mission, les chrétiens ont eu plus d'une fois maille à partir avec les Sédangs qui sont devenus à la longue moins hardis contre nous. On leur a infligé quelques petites leçons qui ont porté fruit. » Le Père a écrit en note : « Les Sédangs faisaient aussi de fréquentes incursions en Annam, pillant, brûlant et ramenant une foule de prisonniers qu'ils vendaient ensuite comme esclaves au Laos et chez les sauvages du Sud. Ces incursions ont diminué, mais non cessé tout à fait. » M. Navelle signale aussi cet esprit belliqueux des Sédang : « Le jeune Cédon n'est réputé homme que quand ses mains ont trempé dans le sang d'un homme (*op. cit.*, p. 321). » Le colonel Tournier affirme en 1900 que cette grosse tribu restait irréductible. La position des villages rendait leur accès difficile. Ils faisaient surtout commerce d'esclaves raziés en Annam. Le colonel T. ajoutait : « Après avoir réglé la question des Djarais qui est plus urgente, il sera nécessaire que, par une entente commune, l'Annam et le Laos réduisent ces tribus » Il ne faut donc pas sous-estimer le succès pacifiquement obtenu par Mayréna et les Pères.

(2) Elles sont d'accord avec celles que nous avons tirées d'une mission récente au Darlac.

(3) *Au pays moï*. Paris, 1903. P. 148.

(4) *La mentalité primitive*, p. 464-468, et *L'âme primitive*.

conçoivent pas qu'ils puissent se sauver ou se damner chacun pour son compte personnel. Le sentiment profond et constant qu'ils ont de leur solidarité avec leur groupe, et avec leurs chefs, quand leur société en comporte, les empêche de comprendre ce que le missionnaire désire tant pour eux, et même où il veut en venir.» M. Lévy-Brühl note ici sans y insister qu'il existe deux formes de cet attachement au groupe. Dans certains cas, et ce sont les seuls dont il retienne des exemples, les individus sont entièrement soumis à un chef. « C'est l'annihilation des individus, la centralisation poussée à sa dernière limite, ou, autrement dit, la mort de tous au profit d'un seul (1). »

Ici, au contraire, l'attachement au groupe se présente sous sa forme la plus fruste : la force sociale ne s'est pas concentrée au profit d'un seul. Il n'existe pas, sous une forme régulière, de pouvoir individualisé.

Le M<sup>is</sup> de Barthélemy l'indique avec une parfaite netteté. « Cette façon d'agir affirme la solidarité entre les différents membres du village et le peu d'autorité morale des chefs, dont la puissance ne s'exerce que sur des intérêts absolument matériels. »

Le P. Guerlach note à plusieurs reprises ce caractère des Moï :

« Comme je vous l'ai dit plus haut, les différentes tribus sauvages sont complètement indépendantes les unes des autres. Dans chaque tribu, tous les *peuley* ou villages conservent leur autonomie, et dans le village chaque habitant est tout à fait libre. Généralement on se figure que toute tribu sauvage possède un chef élu ou reconnu par tous les membres de la tribu. Cela peut exister dans d'autres régions, mais chez les Bahnars et chez leurs voisins, il n'en est pas de même (2). »

L'indépendance des Moï se marque non seulement à l'égard de toute puissance étrangère, mais encore vis-à-vis de tout pouvoir organisé.

Il existe cependant, déclare le P. Guerlach, dans les villages, des hommes influents : les Teunoul. Ce sont d'abord « ceux qui ont la langue bien exercée et savent s'en servir à propos. Ils sont les premiers parmi leurs égaux. » Puis il y a les hommes riches, enfin les plus courageux et les plus forts. « Mais notez bien que cette espèce d'autorité n'est pas reconnue de droit ; c'est une influence qui s'impose d'elle-même. » Lorsqu'un individu possède à la fois et à un haut degré ces diverses qualités, il peut acquérir une influence plus étendue et plus durable. Le pouvoir individualisé est donc, dès qu'on dépasse la famille, un fait anormal, dont l'attribution n'obéit pas à des normes sociales. Des qualités personnelles et non des règles traditionnelles permettront d'acquérir ce pouvoir qui, par sa nature même, a toujours quelque chose d'extraordinaire. Or l'étranger qui, par l'étrangeté de son aspect, le prestige de sa force physique et surtout les moyens mis à sa disposition par la civilisation, en impose aux indigènes, peut passer pour favorisé par les dieux, presque pour divin. Si par ailleurs il respecte les mœurs et les coutumes du pays, il ne rencontrera pas, pour s'élever à la chefferie, la résistance des traditions et des coutumes.

---

(1) *Ibid.*, citation de Jeanmairet, *Missions évangéliques*, 1887, p. 217.

(2) *Missions*, p. 71. Cf. des indications analogues pp. 56 et 95. Cf. aussi l'exposé très complet de M. Guiomar, qui rapporte à la fois l'opinion des missionnaires et le résultat de ses propres observations.

Il contribuera à déterminer la forme transitoire d'une organisation qui n'est pas encore fixée par les traditions (1).

VI. — MARIE I<sup>er</sup> ET L'ADMINISTRATION FRANÇAISE.

Le 17 septembre, Marie I<sup>er</sup> arrive à Qui-nhơn. Alors commence le plus extravagant de cette histoire.

Le Mayréna des pays moï, guidé par les missionnaires, la volonté tendue vers un but précis, donnait des preuves de bon sens, de courage, d'énergie, de volonté tenace. Le contact de la civilisation fait bien vite apparaître un véritable déséquilibré. Il accumule des mensonges invraisemblables, des violences folles, manifeste des ambitions démesurées, l'absence la plus totale de scrupules. Sans doute les fatigues de son séjour en pays moï l'ont-elles déprimé, en même temps que ses succès récents, les espoirs qu'ils permettent, l'attitude d'abord incertaine du gouvernement, troublent son esprit. Il entre enfin en lutte ouverte contre l'administration indochinoise et, fait invraisemblable, cet homme, seul, à demi fou, arrive à résister, à paraître menaçant, pendant des mois.

M. Lemire avait le 22 avril prévenu son Résident supérieur de l'arrivée de Mayréna et du danger que présentaient ses projets. Le 9 mai, M. Hector télégraphie au Gouverneur général : « Résident Qui-nhơn me télégraphie que M. Mayréna, parti pour exploration dans les tribus habitant à l'Ouest du Binh-dinh, fait avec les Moï des traités qu'il envoie à Paris et Saïgon. Je n'ai aucun autre renseignement, je ne connais même pas les droits que peut avoir cet individu, dont le passeport fait à Saïgon ne m'a pas été communiqué. Je sais cependant que sa manière de procéder pourrait avoir des inconvénients, car malgré promesses faites à Résident et recommandations reçues, il a renvoyé sans les payer les nombreux coolies qu'il avait amenés de Quinhon (2). »

Le Gouverneur général répond le 11 mai : « En réponse télégramme n° 99 vous informe ignore dans quelles conditions M. de Mayréna parti pour mission. N'a pas mission officielle; aucune trace ici. Pour renseignements à ce sujet demandez à Résident Quinhon lettre qu'il a reçue 16 mars dernier de M. Klobukowski. Envoyez-moi copie de cette lettre. Vous autorise désavouer tous actes M. de Mayréna et même prendre à son égard mesures de rigueur si nécessaire. Faites le surveiller avec soin. » Le lendemain, nouveau télégramme nettement opposé au précédent (3). Mayréna est parti avec l'autorisation de M. Constans. Le nouveau gouverneur approuve officiellement son excursion, demande d'agir vis-à-vis de lui avec fermeté, mais prudence,

---

(1) Nous avons rencontré des faits analogues chez les Radé. Le clan primitif matriarcal et exogamique a dû se disperser. Par suite de ce dernier caractère, au moment de la fixation au sol, les groupements territoriaux n'ont pu se mouler sur l'organisation familiale, puisque chacun d'eux comprenait des membres de familles différentes. L'organisation ancienne a peu à peu perdu de sa force, sans qu'une organisation politique territoriale se soit constituée. Cette interprétation ne peut être immédiatement étendue à des régions où domine le patriarcat.

(2) Archives Centrales. La copie est, évidemment par erreur, datée du 9 avril.

(3) Cf. MARQUET, p. 38.

comme à l'égard d'un « explorateur dont l'entreprise a été vue avec faveur par mon prédécesseur ». M. Constans s'était en effet embarqué pour la France le jour où son protégé partait de Qui-nhơn pour les pays moï. Son successeur, M. Richaud, subissait donc Mayréna — à contre-cœur — pour ne pas rompre brutalement avec son prédécesseur. Il recevait du chargé de mission officieuse des rapports qui permettaient d'en suivre l'activité, de façon bien fautive d'ailleurs. Dans aucune des lettres envoyées des pays moï et connues de nous, Mayréna ne fait mention de son titre de roi. C'est le retour de Mercuriol qui avait fait connaître cette élévation au trône dont le bénéficiaire ne se prévalait pas dans ses rapports administratifs (1).

A peine arrivé à Qui-nhơn, Mayréna prend un ton impérieux. Il se rend chez le Résident, le prie de télégraphier au Gouverneur général pour signaler les résultats qu'il vient d'obtenir. Il a créé une vaste confédération qu'il est prêt à placer sous l'autorité française à l'exception du pays sédang. Si ses propositions ne sont pas acceptées, il menace de s'entendre avec des Prussiens qui seraient encore aux frontières du Siam. Il signale enfin la présence de Thuyêt (2) qu'il propose de livrer.

Le 19, M. Lemire écrivait à Mayréna pour lui transmettre les félicitations du Gouverneur général, y ajouter les siennes pour « son heureux retour et pour le succès de l'entreprise hardie qui ouvrira au commerce la région des Moï ». Le même jour, il envoyait un long rapport (cf. document n° XIV) pour signaler les dangers que présentait l'attitude de Mayréna et des Pères, et indiquer les conditions dans lesquelles il lui paraissait qu'on pouvait tirer un parti avantageux des derniers événements. Le même jour encore, il recevait de Lang-sông, siège de l'évêché, une lettre signée Marie, qu'accompagnait le texte des constitutions de l'Union bahnar-rôngao (3) et du royaume sédang. Le roi déclarait avoir reçu du président de l'Union Krui tous pouvoirs de traiter avec la France, signalait que ce chef, moï de naissance, préférait les Anglais, et qu'on devait aux missionnaires le fait qu'il acceptait notre protectorat.

Mayréna avait beau parader à Qui-nhơn ou à Lang-sông, être traité avec déférence par le Résident et les Pères, avoir reçu les félicitations du Gouverneur général, il n'obtenait toujours aucun résultat précis. Il s'irrite, écrit aux journaux des lettres enflammées où il romance son action, multiplie le nombre des habitants de son royaume, mêle à une thèse défendable des mensonges éhontés et de ridicules menaces. Le 25 octobre, il décide de partir de Haiphong et commence à employer les procédés de bluff et d'escroquerie dont il usera désormais. Il commande des costumes pour son armée, fait imprimer les diplômes de ses décorations. Autour de quelques idées justes, il bâtit le plus invraisemblable des romans. Il se discrédite. Le Résident supérieur refuse de le recevoir. Marie I<sup>er</sup> part vers Hongkong. Un Chinois, A Kong, est son bailleur de fonds et lui permet d'arriver en roi dans la grande ville d'affaires. Il s'est ressaisi, fait une excellente impression. Notre consul, les missionnaires, les autorités anglaises, les clubs lui font le meilleur accueil. Les financiers anglais ou-

---

(1) Le dernier que nous connaissions est du 30 juillet. Il reste très déferent et ne laisse rien prévoir de l'attitude ultérieure de Mayréna. Cf. doc. n° XII.

(2) Ministre du roi Hâm-Nghi et chef de la révolte des Lettrés.

(3) Ses articles rappellent ceux de la constitution sédang du 1<sup>er</sup> juillet.

français, qui pensent que les autorités indochinoises ne favorisent pas assez leurs affaires, sont tout prêts à engager leur argent pour prospector le royaume et, le cas échéant, exploiter ses mines. Les renseignements envoyés par le Gouverneur général, une fausse traite établie au nom de la Mission, mettent un frein au succès de Marie I<sup>er</sup>. Sa folle agitation recommence. Il s'efforce de rester roi en demandant leur protection à l'Angleterre ou à l'Allemagne. Dans cette ville de financiers et de commerçants hardis, on garde quelque sympathie pour cet aventurier courageux qui ouvrait aux affaires un champ nouveau.

Le roi juge bon de partir pour des pays plus lointains. En France il a des succès de boulevard, en Belgique un succès financier. Il repart vers l'Indochine, en 1890, pour rentrer dans son royaume. L'opposition de notre gouvernement l'arrête à Singapour. Il résiste, menace et tient quelque temps en échec notre diplomatie. L'affaire est enfin réglée au point de vue international par la notification officielle de nos droits sur le pays sédang.

Elle l'était déjà au point de vue intérieur. Ce règlement fut compliqué par une déplorable polémique. L'administration semblait bafouée par cet aventurier. Il fallait un responsable. Le Résident de Binh-đinh accuse les Pères. La thèse de l'indépendance était la leur. Mayréna ne pouvait rien sans leur collaboration active. Les traités ont été contresignés par eux ; la constitution du royaume sédang est la même que celle de la république des Bahnar-Rôngao. Le Président Krui n'est qu'un prête-nom des Pères. Depuis son retour en Annam, le prétendu roi a reçu l'hospitalité de l'évêque, les missionnaires lui ont accordé des honneurs royaux. Moi au contraire, j'ai dès le début mis en garde contre l'explorateur à qui j'étais obligé, par les ordres reçus, de donner un appui, mais dont je désapprouvais les projets.

Les Pères répondent : Mayréna est venu chez nous comme chargé de mission officieuse ; il avait été reçu comme tel par le Résident de Binh-đinh, avait une lettre de lui. L'administration connaissait ses projets et, par ses rapports, les progrès de leur réalisation. Nous avons rempli nos devoirs de Français en protégeant l'envoyé du Gouvernement. C'est grâce à nous que le drapeau tricolore flotte dans le pays des sauvages. Si notre action prêtait à la critique, le Résident devait nous prévenir ; il dépendait de lui d'arrêter cette affaire. Il a protégé Mayréna à son départ, l'a félicité à son retour : seul il peut être considéré comme responsable.

A ces arguments également sérieux se mêlaient d'ailleurs des accusations plus mesquines (1). Les Pères lui ont donné un prie-dieu spécial, placé en avant du mien, orné d'une draperie rouge, disait M. Lemire. C'est Mayréna qui a avancé son prie-dieu ; le morceau d'étoffe valait 10 cents, répliquaient les Pères, et d'ailleurs le Résident l'a reçu en uniforme de général.

M. Rheinart, Résident général de l'Annam-Tonkin, emploie une méthode connue : il adresse à l'évêque M<sup>sr</sup> van Camelbecke et au Résident de Binh-đinh des reproches d'une égale violence.

Au premier il déclare rudement que « la carte politique de l'Indochine ne compte pas plus de blancs que la carte religieuse donnée par les soins des Missions étrangères » et que l'absence d'occupation effective laisse subsister nos droits. Faisant

---

(1) Cf. MARQUET, p. 70 à 72.

appel tour à tour au patriotisme de la Mission et au sens de ses intérêts, il va jusqu'à demander le déplacement des Pères Guerlach et Irigoyen.

A M. Lemire il reproche sa passivité et son indécision, une acceptation sans contrôle des affirmations de Mayréna, puis lui fixe la conduite à tenir en cas de retour de l'aventurier.

Le P. Guerlach va à Hanoi, présente sa défense: il n'a pas de peine à se disculper et à prouver son patriotisme. La discussion dut porter surtout sur l'indépendance des pays moi. La lettre de M. Rheinart au P. Guerlach montre qu'elle se termina par un compromis. M. Rheinart maintenait son principe: « La thèse que nous soutiendrons toujours est celle de la dépendance des tribus vis-à-vis de l'Annam jusqu'au Siam, dont la frontière sera délimitée plus tard à une époque déterminée.... Nous considérons comme insoumises les tribus qui ne s'y rallient pas et réclament leur indépendance. »

En fait, les missionnaires recevaient satisfaction: « Cette théorie, qui ne change rien à l'état actuel des choses, me paraît suffisante pour nous garantir.... Cela ne change en rien les dispositions fort sages que vous avez prises pour organiser la défense du pays (1). »

La question de la confédération bahnar-rongao et de la reconnaissance de Krui, son président, était réservée: la solution devait laisser entier le principe de la dépendance. Le 23 février, le Résident général écrivait à Krui, président de la République bahnar-rongao. Krui dont, nous dit le P. Guerlach, les fils savaient lire, était remercié de sa lettre. Ce bon sauvage, dont M. Guiomar avait pu constater le peu d'influence, était prévenu d'une visite prochaine du Résident, du désaveu de Mayréna, de la nomination projetée d'un représentant de la France, assuré enfin de la haute considération du Gouverneur général. C'était en fait la reconnaissance de l'autorité des missionnaires, autorité qui ultérieurement devait être reconnue en droit.

En mars, le nouveau Résident de Binh-dinh, M. Guiomar, partait dans les pays moi pour régler définitivement l'affaire Mayréna. Par l'intermédiaire des missionnaires il faisait savoir aux sauvages que l'aventurier ne représentait pas la France. Il se rendait compte que le roi ne conservait aucune popularité, ne pouvait trouver chez ses anciens sujets aucun appui contre nous. Notre influence ne pouvant s'exercer pacifiquement dans la région que par l'intermédiaire des missionnaires, il propose de laisser faire ceux-ci et, comme ils ne lui paraissent pas désirer une occupation effective du pays, de limiter autant que possible nos interventions directes dans ces régions. En 1893, un traité avec le Siam réglait définitivement l'attribution de ces territoires. Les Siamois abandonnaient toute la rive gauche du Mékong. En 1898, la région qui nous occupe était détachée de l'Annam, rattachée au Laos. La frontière entre l'Annam et le Laos suivait le faite de la chaîne annamitique. Le P. Vialleton était nommé Délégué sous le contrôle du Commissaire d'Attopeu. La thèse des missionnaires et de Mayréna, rejetée tant que se posaient des problèmes diplomatiques, triomphait ainsi au moment où ne se posaient plus que des problèmes de politique intérieure.

---

(1) 28 décembre 1888 in GUERLACH, *L'œuvre néfaste*, p. 148.



CONCLUSION.

L'éphémère royauté de Mayréna avait donc, après bien des péripéties, abouti à des conséquences favorables. Notre influence s'était exercée sur des populations hostiles ; l'opinion publique, curieuse et amusée, s'était intéressée à des pays inconnus ; l'accord nécessaire de la Mission et du Gouvernement français s'était réalisé sous une forme qui permettait une collaboration effective.

L'affaire laisse cependant une impression pénible. Des juges aussi qualifiés que Sir Hugh Clifford (1) peignent le tableau d'une administration et d'une population affolées, imaginant Mayréna prêt à ravager l'Indochine à la tête de ses guerriers. Ces exagérations purent être un instant acceptées à Hongkong et surtout à Singapour, où se croisaient des renseignements venus des points les plus divers. Sur place, en Indochine, Mayréna était jugé à sa valeur et les craintes étaient moins d'ordre militaire que d'ordre diplomatique.

Il faut reconnaître par contre que l'histoire de ce singulier souverain révèle une sorte de désarroi, une absence de continuité et de méthode dans l'action administrative.

Selon la coutume, on a cherché des coupables. Les Pères et M. Lemire furent d'abord également menacés. M. Lemire fut enfin la seule victime expiatoire. Ce n'était pourtant pas les individus qu'il convenait d'accuser, mais une organisation.

Sans doute il avait été surprenant de voir M. Constans confier une mission à Mayréna : nous avons vu cependant que celui-ci connaissait bien les Moï, défendait une thèse fort soutenable. L'expérience montra qu'il pouvait obtenir rapidement et en somme à peu de frais des résultats importants. A son retour à Qui-nhơn, il avait fait accepter notre autorité par des populations jusque là indépendantes, s'était assuré la collaboration des missionnaires. On ne peut nier qu'il n'ait pris sa tâche fort au sérieux.

A son égard, ainsi que le note M<sup>sr</sup> Puginier, l'attitude de l'administration manqua d'abord de justice. Ou l'on n'avait pas confiance en lui, et alors il ne fallait pas lui fournir les moyens d'aller en pays moï, lui donner toutes les apparences d'un envoyé officieux, ou bien, l'ayant choisi, on ne devait pas l'abandonner à lui-même, mais « lui dicter en secret ce qu'il y avait à faire, le diriger, veiller sur ses actes, et les accepter après leur accomplissement » (2). Or, on le laisse sans aucune direction, et il est traité tantôt comme un gêneur, tantôt comme un roi.

Une attitude ferme et définie eût permis de l'utiliser, de faire avorter des ambitions exagérées ou des tentatives de révolte.

Peut-on accuser les missionnaires d'avoir accueilli et aidé celui qui apparaissait comme l'envoyé de notre Gouvernement ? Peut-on leur reprocher de lui avoir accordé une collaboration d'autant plus active que ses plans allaient dans le même sens que les leurs, et d'avoir accueilli avec hostilité un projet de subordination à l'Annam qui annihilait les résultats de quarante ans de sacrifices et de souffrances ?

Peut-on, d'autre part, accuser de faiblesse M. Lemire, qui dès le début avait montré les dangers des projets de Mayréna, était opposé à leur principe même, mais qui ne pouvait qu'obéir, en protestant, à des ordres contradictoires ?

---

(1) *Asia*, octobre 1926.

(2) M<sup>sr</sup> Puginier, Notes secrètes et privées sur la question de Mayréna et des Sédangs, adressées le 29 décembre 1888 au Gouverneur général.

Une fois de plus dans notre histoire, cette aventure révèle non les défauts des individus, mais les défauts d'une méthode.

Le Gouvernement général venait d'être créé et l'on ne peut guère s'étonner qu'il trahisse quelque faiblesse (1). L'impulsion ne se transmet pas avec une continuité suffisante du sommet aux divers échelons : Résident général de l'Annam-Tonkin, Résident de Hué, Vice-Résident de Binh-dinh. On ne laisse pas non plus à ces derniers l'indépendance qui eût corrigé ce défaut de direction. Grave aussi est l'absence de collaboration entre l'administration et les missionnaires. Ceux-ci pouvaient ne pas accepter tous les principes de la France républicaine, leur point de vue spécial s'opposant parfois à une vue plus générale des intérêts nationaux ; on ne pouvait nier leur patriotisme, nier qu'en fait leur autorité s'exerçait seule sur certains territoires où ils faisaient connaître la France. Une discussion était nécessaire et le gouvernement ne pouvait abdiquer son droit de contrôle ; mais une politique n'était possible qu'à condition d'utiliser ces forces, de les diriger, de faire une juste part à des droits durement acquis.

Toutes ces insuffisances avaient une cause essentielle : l'absence d'un chef. Les défauts d'organisation des services centraux en gestation auraient été corrigés par la présence continue de l'un quelconque des gouverneurs que connut alors l'Indochine. Mais ceux-ci portaient avant d'avoir pu résoudre les problèmes qui s'étaient posés à eux.

En mars 1888, Mayréna quitte Saigon. M. Constans était Gouverneur général. Le 22 avril 1888, l'expédition part vers les pays moï. Le même jour, M. Constans s'embarque pour la France et M. Richaud assume l'intérim.

Le 17 septembre 1888, Mayréna revient à Qui-nhơn. M. Constans a tout juste démissionné et M. Richaud prend sa succession. En mai 1889, c'est un nouveau gouverneur, M. Piquet, qui reçoit le rapport Guiomar et qui établit, d'après une connaissance exacte de la situation, notre politique à l'égard des missionnaires et à l'égard des Moï.

Comment des chefs qui se succédaient si vite, auraient-ils pu donner à notre politique de la cohérence et de la continuité ? Qu'on ajoute les changements aux postes inférieurs de la hiérarchie, les changements de ministres dans la métropole.

Les problèmes délicats comme ceux de notre extension vers le Mékong, et de notre attitude à l'égard du Siam n'étaient résolus que par une série d'actions heurtées et contradictoires, de décisions improvisées.

Les résidents, plus stables, en contact direct et prolongé avec le pays, avaient une doctrine et une volonté ; mais, agités par des ordres incohérents, ils étaient exposés à se voir reprocher une absence de décision s'ils suivaient les directions données, ou à encourir un désaveu si, comme le fera un peu plus tard M. Lemire, ils prenaient une initiative hardie.

---

(1) Le décret du 17 août 1887 avait réuni toutes les possessions françaises de l'Indochine sous l'autorité d'un gouverneur général ; mais il manquait à celui-ci les moyens politiques d'exercer son action. Budgets et administrations restaient séparés et il n'existait aucun organe de centralisation. C'est seulement avec M. Doumer que furent créés le budget général et les services généraux.

C'est ce défaut de direction et nullement, comme le déclare Sir Hugh Clifford, une tendance latine à exagérer le péril, que révèle l'affaire Mayréna. L'organisation administrative de l'Indochine, encore en gestation, ne pouvait avoir la fermeté d'un organisme adulte.

M. NER.

George GROSLIER. — *La Sculpture khmère ancienne*. — Paris, G. Crès et C<sup>ie</sup>, 1925, in-8, 91 pp., 1 carte et 155 pl. (Collection française des Arts Orientaux.)

Ce que M. Groslier nous offre dans le présent volume est mieux qu'une simple réédition des chapitres déjà parus dans ses *Recherches sur les Cambodgiens*. C'est un travail nouveau. « On trouvera ici, tenté pour la première fois, écrit l'auteur, un exposé d'ensemble de cet art complexe qu'est la sculpture khmère. » Il s'agit donc d'une monographie, d'un essai de synthèse, consacré à un sujet encore peu étudié, et dont l'intérêt, il est permis de l'affirmer, s'accroît de jour en jour.

Les matériaux utilisés par M. G. sont pour la plupart inédits ou relativement peu connus, et cela augmente considérablement la valeur de son livre ; mais le principal mérite de l'auteur est, à notre avis, d'avoir tiré de l'oubli et en quelque sorte rapproché de nous les artisans anonymes qui ornèrent de sculptures les temples du Cambodge ancien et qu'il suppose avoir été les véritables créateurs de la statuaire et du bas-relief khmers. Personne n'a pénétré mieux que M. G. la psychologie de l'imagier cambodgien, « artiste verveux, personnel, varié », toujours prêt à suivre le vol de sa fantaisie, lorsque « tradition, culte et servitude architecturale lui accordent un instant de franche liberté ». Il en parle avec une incontestable compétence et beaucoup de sensibilité artistique, et ce qu'il en dit mérite d'autant plus de retenir notre attention, que ses opinions et ses théories reposent pour la plupart sur des faits observés sur le vif. Tout le monde connaît l'œuvre de résurrection à laquelle M. G. a déjà consacré plus de dix ans de son activité. On sait qu'il est l'infatigable animateur des anciens métiers cambodgiens et qu'il a réussi à grouper autour de lui, dans les ateliers de Phnom Penh, une élite d'artisans indigènes formés dans les traditions du passé. Artiste et archéologue à la fois, il tire de sa très riche expérience personnelle des arguments techniques précieux pour l'élaboration de ses thèses d'historien de l'art. Grâce à lui, nous savons maintenant d'une façon plus consciente, et avec plus de conviction, dirions-nous, ce qu'il y a de spontané, de personnel et d'original dans le ciseau qui sculpta Añkor.

Voyons maintenant comment se présentent dans son livre les origines et l'évolution de l'ancienne plastique khmère.

D'après M. G., l'art du Cambodge débute par une époque d'influence « gréco-indienne » et de « mélange indo-khmèr », antérieurement à laquelle il y avait « un fonds national dont la formation nous échappe ». Cette époque qui commence vers le I<sup>er</sup> siècle de notre ère et se termine au VII<sup>e</sup>, au plus tard, n'aurait laissé que des monuments d'un caractère indien prononcé. Elle est sans rapports directs avec l'art cambodgien proprement dit. Celui-ci n'apparaît qu'au VIII<sup>e</sup>-IX<sup>e</sup> siècle, dans le Nord-Ouest du Cambodge. Le temple de Bantäi Čhmàr en est la première éclatante